



RAPPORT de la COMMISSION de GESTION

Exercice 2011

COMPTES et GESTION Commune de La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est constituée comme suit lors de sa première séance
le 4 octobre 2011 :

Mme Anne Marie Arnaud	Présidente
M. François Grognoz	Vice-président
Mme Margareta Brüssow	Membre
M. Claude-Aimé Chevalley	Membre
Mme Sylvie Conod	Membre
M. Philippe Sauvain	Membre
M. Richard Sendra	Membre
M. Jacques Vacheron	Membre
Mme Alice Voellmy	Membre

VISITES

La Commission a planifié 6 visites :

Les rapports des visites font partie de ce document et sont en annexe

15 novembre 2011	SATOM	Visite No 1
29 novembre 2011	GREFFE MUNICIPAL	Visite No 2
10 janvier 2012	EGLISE NOTRE-DAME Vevey	Visite No 3
12 janvier 2012	TENNIS DESA	Visite No 4
17 janvier 2012	SECURITE RIVIERA Clarens	Visite No 5
06 mars 2012	Route de ST-MAURICE – sur place	Visite No 6

La Commission a examiné les comptes :

24 avril 2012	Ecoles, Services sociaux
1 ^{er} mai 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Domaines et Bâtiments - Urbanisme - Administration, Greffe municipal - Sécurité - Fondation du Musée suisse du jeu
8 mai 2012	Finances – Présentation des comptes communaux

La Commission s'est réunie pour ses rapports :

en octobre 2011	le 4
en novembre 2011	le 1 ^{er}
en janvier 2012	les 19 et 26
en février 2012	le 16
en mars 2012	le 27
en avril	les 3 et 17
en mai	le 15

Les rapporteurs des visites sont MM. Jacques Vacheron et Richard Sendra.
Le rapporteur des comptes est Mme Anne Marie Arnaud.

La Commission tient à remercier, M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Secrétaire Communal, Messieurs les Chefs de service, pour leur disponibilité. Tous les interlocuteurs concernés nous ont apporté des échanges courtois et nous ont permis de poser les questions nécessaires à notre travail.

La Commission de Gestion est nouvelle cette année. Mme la Présidente avait participé une année seulement en fin de la dernière législature au déroulement des visites et des rapports. Les autres membres ont découvert le rôle de cette commission. Ceci justifie une nouvelle visite au Greffe Municipal afin de bien définir le rôle de l'administration de notre commune.

Vous trouverez ci-après les commentaires des comptes 2011 :

- 1 RESULTATS COMPTABLES 2011**

- 2 EXAMEN DES COMPTES 2011**

- 3 ECOLES ET SERVICES SOCIAUX**

- 4 DOMAINES ET BATIMENTS**

- 5 URBANISME**

- 6 ADMINISTRATION – GREFFE MUNICIPAL**

- 7 SECURITE**

- 8 FONDATION MUSEE SUISSE DU JEU**

- 9 CONCLUSION**

1 – RESULTATS COMPTABLES 2011

Dans sa séance du 2 avril 2012, la Municipalité a approuvé les comptes de l'exercice 2011. Les comptes présentent un excédent de charges de Fr. 211'964.01.

Revenus	Fr. 52'554'614.65
Charges	Fr. 52'766'578.66
Excédent des charges	Fr. 211'964.01

Ce résultat tient compte des affectations obligatoires aux fonds de réserve soit :

Energies renouvelables et développement durable	Fr. 102'072.85
Dispenses places de parc	Fr. 18'000.--
Protection des eaux	Fr. 574'063.25
Entretien du Port	Fr. 102'035.15
Protection civile	Fr. 63'400.--
Total de	Fr . 859'571.25

Aucun prélèvement obligatoire aux fonds de réserve n'a été effectué en 2011.

2 – EXAMEN DES COMPTES 2011

La Commission de gestion a été reçue le 8 mai 2012, pour examen des comptes, par M. Frédéric Grognoz, Municipal des Finances et M. Denis Hügli, Chef du service des Finances.

M. Denis Hügli a présenté le plan comptable, le fonctionnement du fonds de réserve, l'explication de la marge d'autofinancement (cash flow) et la répartition des charges cantonales (modalités de financement de la facture sociale).

M. Frédéric Grognoz a présenté en détail les recettes et les dépenses 2011. Les charges cantonales, les écarts des comptes par rapport au budget, la marge d'autofinancement de la Commune, le bilan. Ont été également développées les recettes fiscales (en diminution) et la planification des dettes.

Recettes supérieures au budget de Fr. 901'344.65
+ 1,74 % par rapport au budget.

Charges inférieures au budget de Fr. 1'616'616.34
- 2,97 % par rapport au budget.

Amortissements conformes au budget Fr. 428'330.75

Charges cantonales Diminution de la facture par rapport à 2010. Bascule de 6 points en faveur du canton. Le montant total des charges cantonales représente 24,11 % des dépenses contre 30,78 % en 2010.

Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement n'est pas suffisante depuis 2010 pour couvrir les investissements. La perte financière était Fr. 3'024'462 en 2010. Elle est de Fr. 3'287'368 en 2011.

La dette

L'évolution de la dette est fortement diminuée par des amortissements effectués régulièrement dont 5 Mios en 2010 et 5 Mios en 2011. La dette actuelle est de Fr.17'480'393, la charge d'intérêt représente Fr. 674'918. La dette brute par habitant représente Fr. 1'623.

Le plafond d'endettement pour cautionnements et autres formes de garanties a été fixé par un plafonnement à 2 Mios de francs pour la durée de la législature 2011-2016 (préavis 19/2011).

La Commission de gestion a pu poser les questions nécessaires à la compréhension des comptes de la Commune. Elle remercie vivement MM. Frédéric Grognoz et M. Denis Hügli.

Contrôle des comptes par la Fiduciaire Jean Christophe Gross à Vevey Rapport de contrôle des comptes de l'exercice 2011 daté du 1^{er} mai 2012.

3 vérifications ont été faites à l'improviste, rapports des 18 août et 27 octobre 2011 ainsi que le 24 janvier 2012. La Fiduciaire déclare que les éléments du Bilan, des donations et des fondations sont conformes à ceux figurant dans les livres de comptabilité. Elle s'est assurée que les actifs du bilan de la Commune au 31.12.2011 ont été évalués conformément aux dispositions de la Loi vaudoise sur les comptabilités communales.

3 – ECOLES et SERVICES SOCIAUX

La commission a été reçue le 24 avril 2012, par
 M. Olivier Wälchli, Municipal, Jeunesse, famille et sports
 M. Marc-Etienne Chassot, Chef des services sociaux,
 M. Marc Ducret, Directeur des écoles
 M. Denis Hügli, Chef du service des finances

M. Frédéric Grognuz, Municipal des Finances, n'a pas pu participer à cette séance.

Compte 50 Administration des écoles

	Charges	Revenus
Budget 2011	Fr. 2'796'720	Fr. 192'000
Comptes 2011	Fr. 2'574'123	Fr. 221'838

Les comptes 500, 520, 570, 571 et 572 sont largement prévus dans le budget 2011 par rapport aux comptes 2010.

Même s'il y a un décalage de périodes entre année scolaire pour certains comptes et année civile pour d'autres, il est toutefois intéressant de comparer les comptes entre 2010 et 2011.

Compte 500 Administration des écoles

Comparaison comptes 2010 - 2011

Baisse des charges de Fr. 6'364

Hausse des revenus de Fr. 291

Compte 51 Enseignement Primaire

Comparaison comptes 2010 – 2011

Baisse des charges de Fr. 2'441

Baisse des revenus de Fr. 10'581

Compte 52 Enseignement Secondaire

Comparaison comptes 2010 – 2011

Baisse des charges de Fr. 46'792

Baisse des revenus de Fr. 189'593

Ces écarts sont dus au transfert des élèves de Blonay – St-Légier *

Compte 520 3188 00 Frais de transports intercommunaux *

Même explication que le compte 52

Compte 520 4522 00 Participation Blonay St-Légier *

Comparaison comptes 2010 – 2011

Baisse de revenus de Fr. 160'667

Compte 520 4522 01 Finance d'écolage *

Comparaison comptes 2010 – 2011

Baisse des revenus de Fr. 3'041

*** Pour ces 4 derniers comptes : le transfert des élèves Blonay-St-Légier sera terminé à la fin de l'année scolaire 2012.**

Compte 521 Réfectoires scolaires
Reporté sur les comptes 700

Compte 523 Etudes surveillées (rapport de gestion, il manque 13 places)
Bilan négatif
Comparaison comptes 2010 – 2011
Charges en hausse de Fr. 2'845. Revenus en baisse de Fr. 1'380.
1 classe supplémentaire à été créée en 2011

Compte 570 Classes à la montagne Primaires
Comparaison comptes 2010 – 2011
Baisse des charges de Fr. 29'546
Baisse des revenus de Fr. 8'138
Ces différences sont dues aux mauvaises conditions météo.

Compte 571 Classes à la montagne Secondaires
Comparaison comptes 2010 – 2011
Baisse des charges de Fr. 41'130
Baisse des revenus de Fr. 27'859
Les enfants ne sont pas tous concernés par les camps.

Compte 572 Activités culturelles et sportives
Comparaison comptes 2010 – 2011
Baisse des charges de Fr. 4'620
Baisse des revenus de Fr. 1'278

SECURITE SOCIALE - Compte 7

Budget dépassé :
Plus de charges de Fr. 96'684
Plus de revenus de Fr. 430'109

Comparaison comptes 2010 - 2011
Baisse des charges de Fr. 4'578'959
Hausse des revenus de Fr. 489'176

2 comptes expliquent cette grande différence : le compte **720 3512 00**, enseignement spécialisé et le compte **720 3515 05**, aides, subventions et régimes sociaux qui n'émargent plus à la facture sociale.

Compte 703 Réfectoires scolaires
Ce compte comprend l'ensemble des réfectoires, enfantines, primaires et secondaires. 2011 : charges et revenus Fr. 324'456

Compte 705 Accueil familial de jour

90 personnes accueillent les enfants. Le compte s'équilibre par les participations des communes et entreprises partenaires du réseau REVE.

Compte 706 3525 00 Participation au réseau REVE

Augmentation des charges de Fr. 347'904 par rapport au budget

Voir préavis 05/2012

Les comptes de REVE sont gérés par Vevey. Ils sont validés en juin 2011 seulement. Difficulté dans ce cas de faire un budget proche des dépenses de 2010.

Compte 706 3909 00 Déficits des réfectoires

Déficits de Fr. 152'605 comprenant notamment le déficit du réfectoire des Mousquetaires qui n'était pas pris en compte en 2010.

Compte 710 Service social

Le coût du maintien à domicile revient à Fr. 97,30 par habitant.

Compte 710 3655 16 Association salles à manger

Il s'agit de la couverture du déficit relatif aux activités de l'Escale (repas, animations, loisirs, excursions, etc.) pour Fr. 334'638

RAPPORT DE GESTION

Page 100

Nous apprenons que les locaux (anciennement ceux de la police) que nous proposons pour le Centre d'impression, servent de réfectoire pour les élèves du collège Courbet.

Ceci a été décidé par la Commune pour améliorer l'accueil des enfants qui se passait avant dans les sous-sols de la salle des remparts.

Il serait souhaitable que cette situation soit améliorée au plus vite pour que les élèves restent dans des locaux scolaires. Des solutions seraient envisagées au moment de la construction de nouveaux locaux dans un futur immeuble sur les terrains de la Rue du Collège. Quel projet est envisagé pour cette construction ?

4 - DOMAINES ET BATIMENTS

Nous avons été reçus le 1^{er} mai 2010 par :
 Mme Taraneh Aminian, Municipale, Domaines et bâtiments & cultes
 M. Frédéric Grognoz, Municipal des finances
 M. Patrice Droz, Chef de service Domaines et bâtiments & cultes
 M. Denis Hügli, Chef du service des finances

Compte No 3 Domaines et bâtiments

Dans les comptes 2011, baisse des charges de Fr. 179'061 et hausse des revenus de Fr. 125'073 par rapport aux prévisions du budget.

Compte 32 Forêts et pâturages

Hausse des revenus par rapport à ceux prévus au budget, soit Fr. 91'440
 Ceci s'explique par la vente de bois prévue en 2010, passée aux comptes en 2011 pour Fr. 88'751 et aussi plus de recettes diverses pour Fr. 46'909

Compte 321 Domaine de Noville

Excédent de charges de Fr. 22'761 sur les comptes 2011.

Compte 330 Vignes 3 hectares

Excédent de charges de Fr. 6'352 sur les comptes 2011.

Compte 330 4355 00 Vente de la récolte à la cave

Baisse des revenus par rapport au budget prévu et également baisse par rapport aux comptes 2010.

Compte 330 4355 01 Bénéfice sur vente de vin

Baisse des revenus par rapport au budget et par rapport aux comptes 2010.

Compte 34 Service des Gérances

Compte bénéficiaire pour Fr. 1'514'266

Compte 350 Bâtiments administratifs

Excédent de charges de Fr. 234'977

Le Service des domaines et bâtiments gère également les comptes :

150 Salle des Remparts

170 Stades, pour lequel le budget est généreusement prévu,

501 Bâtiments scolaires

502 Complexe sportif des Mousquetaires (bassin de natation et salle de gym)

Réfection du plafond de l'entrée, du corridor et des vestiaires de la piscine, prévue au budget, pour Fr. 45'000. La dépense totale pour l'entretien du bâtiment est de Fr. 103'778.

580 Temples et cultes

RAPPORT DE GESTION

Il est signifié dans ce rapport beaucoup de vandalisme dans les collèges.

Attribution en 2011 de Fr. 40'000 au fonds de réserve, conformément au budget. Les dépenses de Fr. 26'161.35 ont été prélevées sur ce fonds.

5 - URBANISME

Nous avons été reçus le 1^{er} mai 2012 par :
 Mme Nicole Rimella, Municipale, Urbanisme et travaux publics
 M. Frédéric Grognuz, Municipal des Finances
 M. Victor Béguelin, Chef de service, Urbanisme et travaux publics
 M. Denis Hügli, Chef du service des Finances

Compte No 4 Urbanisme et Travaux

Moins de charges en 2011 que prévu au budget, baisse de Fr. 657'202
 Moins d'études et d'expertises, moins d'honoraires.

Plus de revenus de Fr. 670'495 que prévu au budget.
 Conséquence de l'augmentation du nombre de permis de construire et de permis d'habiter, et augmentation du nombre de fouilles et de dépôts.

Compte 430 Routes et Voirie

Moins de charges que prévu au budget pour Fr. 124'919 car il y a eu moins d'interventions des services industriels.
 Plus de revenus que prévu au budget, soit 120'655 comprenant les taxes pour non construction de places de parc, les frais payés à des tiers, les recettes diverses et les remboursements d'assurances.

Compte 440 Parcs et Promenades

Entretien des parcs, entretien des communs et végétation arborée :
 Les charges largement prévues au budget (+ Fr. 57'917) ne sont pas dépassées. Par contre les comptes 2011 montrent plus de charges pour Fr. 67'196 qu'en 2010.

Compte 470 Le Port

Finances d'ancrage Fr 171'172
 Les locataires des places d'amarrage financent en totalité les coûts d'entretien du port.

Le traitement du garde-port est ventilé sur les comptes 470 et 471.

Le secteur URBANISME gère également les comptes :

632 sauvetage du lac

La rubrique « Plongeurs » correspond à des cours dispensés aux personnes concernées et à des visites médicales.

640 service inhumations.

6 – ADMINISTRATION GENERALE

Nous avons été reçus le 1^{er} mai 2012 par :

M. Lyonel Kaufmann, Syndic et Responsable de l'administration générale

M. Frédéric Grognez, Municipal des Finances

M. Pierre-Alain Dupertuis, Secrétaire municipal

M. Denis Hügli, Chef du service des finances

Compte No 1 Administration générale

Moins de charges que celles qui ont été prévues au budget, soit Fr. 476'373

Plus de charges par rapport aux comptes 2010 pour Fr. 427'503

Hausse des revenus par rapport au budget pour Fr. 83'025.

Compte 111 3170 02 Manifestations diverses

Les charges ne représentent que Fr. 7'663. Une baisse des manifestations était bien prévue par un budget à Fr. 12'500, en diminution, par rapport aux comptes 2010 dont les charges étaient de Fr. 38'922.

Compte 150 3653 03 Subventions jumelage Ornans

Frais d'expertise pour 3 œuvres de Gustave Courbet faisant partie des archives communales de La Tour-de-Peilz : Fr. 10'965.

Un budget de Fr. 40'000 était prévu. Pas de manifestations en 2011.

7 – POLICE – SECURITE

Compte 6 Police Riviera

Moins de charges que celles prévues au budget, soit Fr. 406'702

Plus de revenus que ceux prévus au budget, soit Fr. 49'218

8 – FONDATION DU MUSEE SUISSE DU JEU

Membres du Conseil de Fondation :

M. Lyonel Kaufmann	Président
M. Vincent Perrier	Vice-président
M. Pierre-André Dupertuis	Membre
M. Guy Chervet	Membre
M. Thierry Depaulis	Membre
Mme Sandra Laydu Molinari	Membre
M. Michel Rau	Membre
M. Jean Retschitzki	Membre
Mme Suzanne Sinclair	Membre
M. Ulrich Schädler	Directeur

Nous avons été reçus le 1^{er} mai 2012 par :

M. Lyonel Kaufmann, Président du Conseil de Fondation
 M. Vincent Perrier, Vice-président du Conseil de Fondation
 M. Ulrich Schädler, Directeur du Musée
 M. Guy Chervet, Membre du Conseil de Fondation
 M. Pierre-Alain Dupertuis, Membre du Conseil de Fondation

Le Musée suisse du jeu fête cette année ses 25 ans.

A l'origine, depuis 1987, le Musée était géré par l'Association des amis du Château. Depuis le 10.10.2003, c'est une Fondation qui gère le Musée. Celle-ci est liée à la Municipalité de La Tour-de-Peilz par une Convention de prestations.

La Commune apporte à la Fondation :

- une subvention annuelle de Fr. 695'000
- l'entretien et la conservation de la propriété, en l'occurrence le Château. Cet entretien est réparti entre l'Urbanisme et Domaines et Bâtiments.

Examen des comptes et du rapport de gestion

COMPTES

La Tenue de la comptabilité est faite par Mme Simone Carla Pasquini, administratrice de la Fondation.

Fiduciaire

L'organe de révision est la Fiduciaire Jean-Christophe Gross de Vevey
 Une mise en garde, dans le rapport de la fiduciaire est à relever. Voir paragraphe II du rapport : répartition de la fortune. La limite de placement des avoirs en espèces, atteint Fr. 255'852 (caisse, BCV et Postfinance). Cette limite est au maximum 10% des créances. Actuellement elle devrait ne pas dépasser le montant de Fr. 113'208,90.

Observation de la Fiduciaire : Le Conseil de Fondation constate que la limite de placement ci-avant est dépassée en regard de l'OPP2 ; il est toutefois d'avis que cette dérogation ne met pas en péril la fortune de la Fondation, ni son but, notamment eu égard à la qualité de la banque dépositaire.

Comptes de la Fondation

Il est fourni par la Fondation un budget de fonctionnement (compte d'exploitation) par secteur, très bien détaillé.

Comptes 2011, charges Fr. 1'166'538,73 Produits, Fr. 1'166'782,25
 Bénéfice de Fr. 243,52.

Comptes de la Fiduciaire

Un compte d'exploitation et un bilan sont fournis par la Fiduciaire
 Comptes 2011, charges Fr. 1'158'077,23 Produits Fr. 1'158'320,75

Bénéfice Fr. 243,52

Le bénéfice est ajouté à la fortune de la Fondation qui atteint au bilan Fr. 742'902,95.

Nous avons posé des questions sur les passifs transitoires de Fr. 327'861,50.

Un détail nous a été fourni, soit :

Montant encaissé d'avance	Loterie Romande	Fr. 200'000
Montant encaissé d'avance	Acomptes locations salles 2012	Fr. 3'000
Provision	Vacances et heures supplémentaires	Fr. 45'000
Provision	Frais d'études aménagements	Fr. 10'000

Provision	Salaires et charges sociales	Fr. 15'000
Provision	Frais de démontage expo 2011	Fr. 25'000
Factures à payer		Fr. 30'000
TOTAL		Fr. 328'000

Actifs transitoires : Fr. 89'844,76. Heures à facturer pour mise en place de l'exposition Loterie Romande.

RAPPORT DE GESTION

Collections - page 3

Plus de charges et de revenus que prévus au budget. Le compte s'équilibre avec les dons et subventions.

L'implication de M. Schädler dans la recherche de sponsors est à relever, ainsi que son lien étroit avec l'Association des Amis du Musée.

Recherche – page 7

Ces comptes sont à lier à ceux présentés sous Diffusion et Connaissance dont les charges dépassent nettement le budget (prévu à Fr. 195'015) pour arriver à Fr. 315'823,04.

Les revenus effectifs ont été de Fr. 286'351.33.

Le succès des expositions n'est pas égal. Il ressort aussi que le lien avec la peinture contemporaine n'a pas eu un véritable écho.

Exploitation – page 20

Plus de charges que prévu au budget – total pour 2011 : Fr. 489'322,23

Dépassement de Fr. 68'322

Moins de revenus Baisse de Fr. 9'253.

Mauvaise année pour le nombre de visiteurs en 2011 :

2003	16'341
2004	16'740
2005	17'576
2006	20'596
2007	19'468
2008	19'519
2009	17'944
2010	18'163
2011	16'307

Location des salles : entrée nette pour 2011 : Fr. 43'755
Beaucoup de remise en état des lieux après ces locations. Frais à charge du locataire.
Peut-être également Beaucoup de soucis.

Entretien – page 27

Les charges dépassent le budget de Fr. 12'586

Boutique – page 29

Hausse des charges par rapport au budget de Fr. 10'931
Baisse des revenus par rapport au budget de Fr. 11'485

Café restaurant – page 33

Revenu de 38'400.—frs

Projet pilote au Musée suisse du jeu

M. Schädler informe du projet MULTI-GUIDE : Il est mis en place une visite du Musée suisse du jeu à l'aide du Smartphone.
Le Musée fait partie d'un projet pilote. C'est l'Association des amis du château qui participe financièrement à ce projet pour Fr. 5'000.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DE GESTION

Le rapport de gestion fourni par la Fondation et le Directeur est parfaitement détaillé. Il donne une foule d'informations et la Commission de gestion ne peut qu'admirer le rôle important de M. Schädler.

C'est le budget qui concerne le Musée qui interpelle. Il sera probablement, par ces temps de crise, de plus en plus difficile de trouver des sponsors.

La Municipalité doit être d'un grand appui pour le Musée.

Les projets de transformation du château, pour améliorer les espaces et rendre plus attractif le Musée du jeu, ont été détaillés dans le rapport de la Commission de Gestion 2010 :

2012	25 ^{ème} anniversaire – nouvelle scénographie
2013	Déplacement du café, réaménagement des sous-sols, réalisation de l'accès lac
2015	Réaménagement de la Maison du jardinier pour les expositions temporaires
2017	Exposition permanente, accès musée au rez-de-chaussée. Nouvelle boutique

VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION

Etant donné la difficulté à mettre en valeur le Musée suisse du jeu, la Commission de gestion demande à la Municipalité de tout faire pour accélérer les projets annoncés ci-dessus.

La baisse des visiteurs est manifeste. Au vu des difficultés à trouver des sponsors, il serait souhaitable d'accentuer les mesures de communication pour attirer des visiteurs de la région et aussi de toute la Suisse.

9 -CONCLUSION

En conclusion, la commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers :

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2011,
- oui le rapport de la Commission de gestion de l'année 2011
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de bien vouloir :

- 1- adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2011
- 2- adopter les comptes communaux pour l'exercice 2011
- 3- approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2011
- 4- donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2011

LA COMMISSION DE GESTION

La présidente Anne Marie Arnaud

Les rapporteurs des visites Jacques Vacheron
Richard Sendra

Le 7 juin 2012

En annexe du rapport :

RAPPORT des VISITES :

		Nombre de pages
Visite No 1	SATOM Monthey	8
Visite No 2	GREFFE MUNICIPAL	6
Visite No 3	EGLISE NOTRE-DAME	10
Visite No 4	TENNIS DESA	3
Visite No 5	SECURITE RIVIERA	8
Visite No 6	RTE DE ST-MAURICE	4

COGEST 2011-2012

Visite N° 1 – Satom à Monthey, le 15.11.2012



La Commission de Gestion, représentée par 7 de ses membres, s'est réunie **le 15 novembre 2011** pour une visite de la Satom à Monthey et a été reçue par **M. Gabriel Clément**, responsable conseil et valorisation. Elle le remercie de son accueil, sa disponibilité et sa compétence.

Mme Nicole Rimella, Municipale, accompagnée de M. Victor Beguelin, chef du service Urbanisme et Travaux Publics ont rejoint notre Commission et nous ont apporté des informations et des documents très utiles.

La Satom SA a été fondée en 1972 en tant qu'entreprise bi-cantonale. Sa tâche initiale est de détruire les déchets des communes actionnaires, marquant là la fin des décharges à ciel ouvert.

SATOM SA compte aujourd'hui comme actionnaires 45 communes vaudoises et 35 valaisannes ainsi que les cantons de Vaud et du Valais et occupe environ septante personnes.

Sa tâche initiale est de détruire les déchets des communes actionnaires. Aujourd'hui, les déchets sont considérés comme une matière première pour produire de l'énergie électrique et thermique. Elle récupère également toutes sortes de métaux, principalement après leur traitement thermique.

A côté de la valorisation des déchets, SATOM SA traite aussi les boues de STEP (Station d'épuration des eaux usées).

L'actionnariat est proportionnel au nombre d'habitants des communes et la Commune de la Tour-de-Peilz possède 439 actions sur un total de 5873 actions vaudoises.

Chronologie des dates clés ci-dessous :

1973 L'usine intercantonale de la SATOM SA fut construite au centre d'une vaste zone allant de Bagnes à Corseaux et regroupant plus de 185000 habitants. Elle était équipée de filtres électrostatiques qui, essentiellement, renaient les poussières.

1976 Elle fut mise en service le 15 mars 1976. Au cours des années, la qualité des rejets gazeux s'est dégradée avec l'augmentation des matières synthétiques contenant toujours plus de micro-polluants.

1991 Les Autorités ont édicté une Ordonnance sur la Protection de l'air (OPair), dont l'application rapide a abouti à la mise en place d'un lavage de gaz humide qui a pratiquement éliminé tous les polluants se trouvant sous forme gazeuse, à l'exception des oxydes d'azote produits par toute combustion.

1992 La législation a été renforcée, une norme limitant à 80 milligrammes d'oxydes d'azote par Nm³ (normaux mètre cube) de gaz est introduite.

1997 Pour respecter cette limite, dans le cadre d'un projet appelé «SATAM», un catalyseur sur chaque ligne a été mis en service dès 1997. Cette opération a été complétée par la mise hors service d'un des deux anciens fours et son remplacement par une unité moderne d'une capacité de 10 tonnes par heure répondant entièrement aux nouvelles normes légales. La mise en place de ce nouveau four, plus performant, a permis d'augmenter la production énergétique de plus de 15%. En même temps, une déchiqueteuse pour déchets encombrants a été installée et une halle pour le stockage des scories édifiée.

2003 Le dernier ancien four est démolit et remplacé par une unité moderne, de capacité et de technique identiques au four mis en place en 1997 mais équipé en plus d'un dispositif permettant une élimination économique des boues de step. Cette installation a également été mise en place sur l'autre four. D'autre part, un nouveau turbo-groupe pour la production d'électricité d'une puissance de 20MW a été installé. Des modernisations permettront d'assurer pour l'avenir le traitement des déchets urbains de toutes les communes de la zone SATOM SA.

2006 Mise en service d'une démétallisation des scories. Le revenu de la vente des métaux récupérés (aluminium, cuivre et métaux nobles) pendant les 11 premiers mois d'utilisation dépasse l'investissement des équipements.

SATOM SA a établi un contrat avec RDM (Rhein-Main-Deponie) pour le traitement d'au moins 30'000 T/an de déchets pour une durée de trois ans. Ces déchets arrivent en train toutes les semaines à la gare de St-Triphon. Les scories produites avec ces déchets sont réexportées.

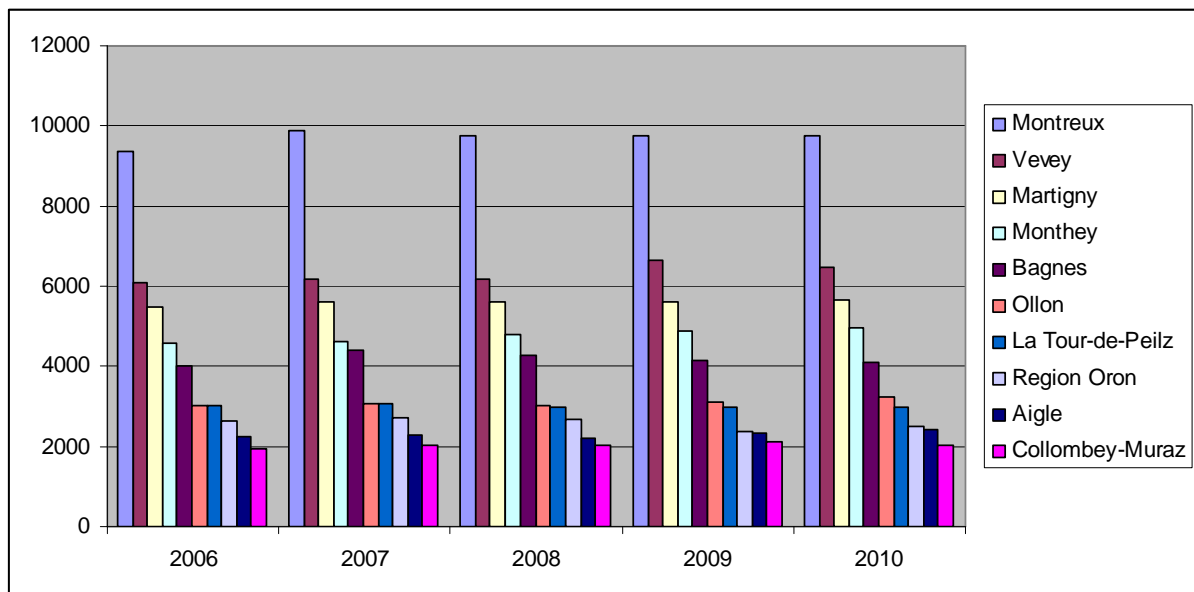
2007 SATOM SA reprend les installations de la SA Compost Chablais Riviera à Villeneuve. Elle modernise ce site et y installe un digesteur KOMPOGAS. Depuis, elle offre à toutes les communes actionnaires le traitement des déchets verts et méthanisables. Le biogaz produit actionne un groupe chaleur - force.

2009 L'installation pour l'extraction humide des scories est remplacée par l'extraction à sec ce qui augmentera la récupération des métaux et améliorera la qualité des scories..

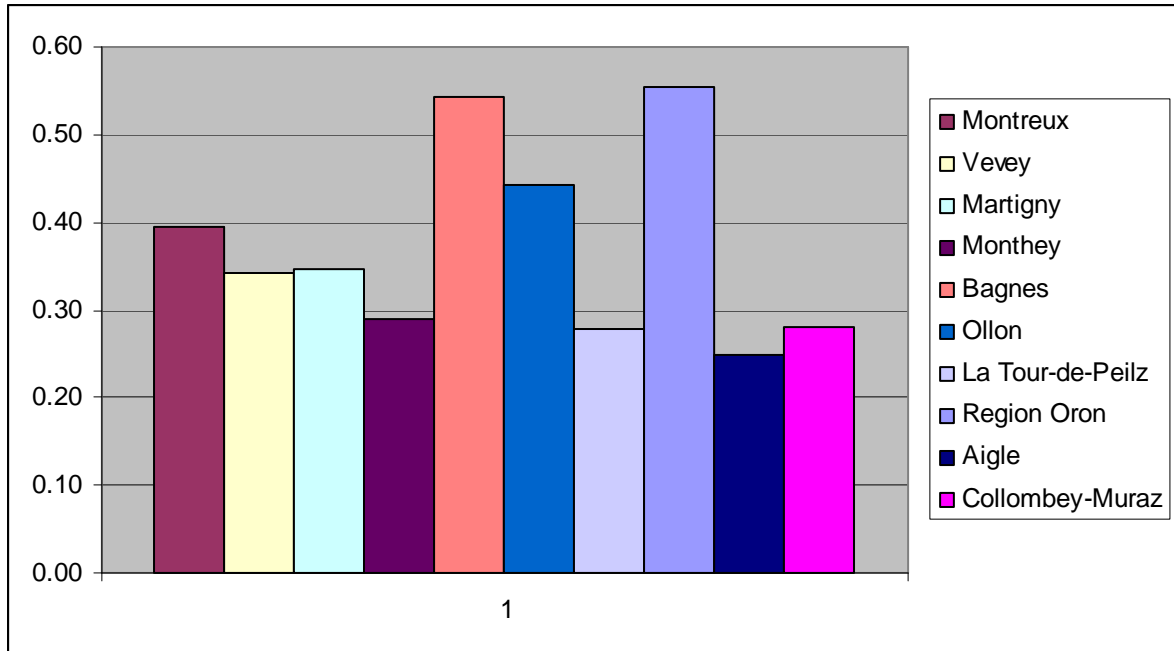
Les apports annuels en déchets ménagers, encombrants, confidentiels, et, de bois pour la commune de la Tour-de-peilz se montent à plus de 2900 t ce qui en fait une des 10 plus grosses communes actionnaires.

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Montreux	9350	9882	9761	9758	9735
Vevey	6072	6189	6153	6668	6489
Martigny	5464	5618	5599	5598	5665
Monthey	4574	4616	4772	4889	4963
Bagnes	4019	4395	4285	4145	4116
Ollon	3006	3079	3035	3123	3241
La Tour-de-Peilz	3001	3068	2962	3000	2976
Region Oron	2629	2704	2659	2376	2508
Aigle	2224	2275	2220	2338	2434
Collombey-Muraz	1946	2021	2048	2131	2043

Nombre de tonnes moyennes par communes de 2006 à 2010



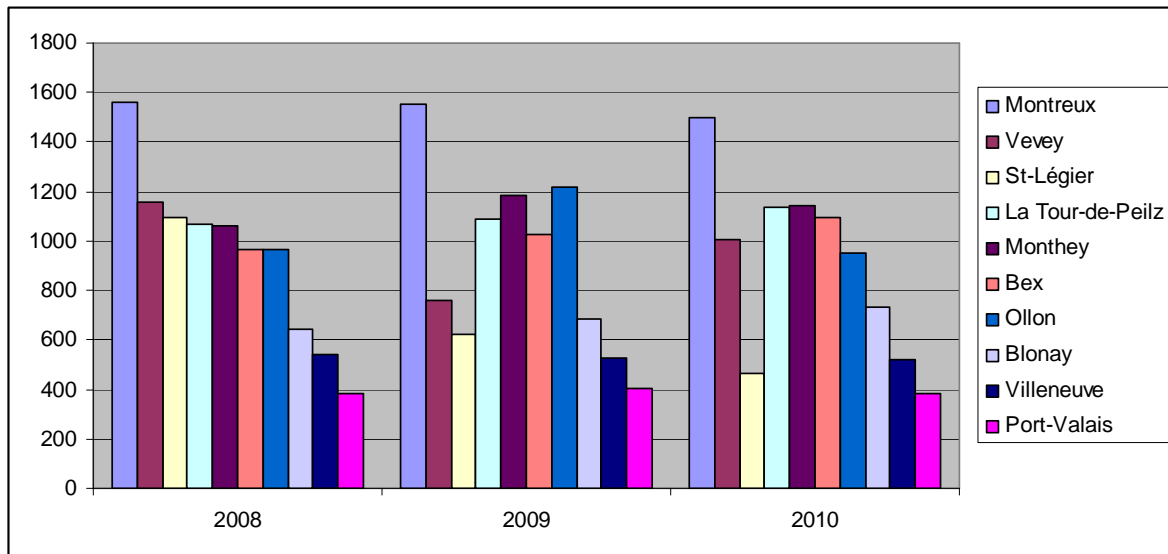
Nombres de tonnes moyennes par habitants de 2006 à 2010



Depuis 2008, la première année complète d'exploitation du site de Villeneuve pour les déchets verts et méthanisables, les apports de la La Tour-de-Peilz dépassent chaque année les 1000 T ce qui en fait une des 5 plus grosses communes actionnaires.

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Montreux	1561	1552	1497
Vevey	1160	759	1003
St-Légier	1096	622	464
La Tour-de-Peilz	1065	1088	1138
Monthey	1064	1184	1145
Bex	968	1024	1094
Ollon	963	1218	953
Blonay	643	681	735
Villeneuve	540	526	517
Port-Valais	381	404	380

Villeneuve déchets verts en tonnes :



A noter que pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011 une différenciation a été faite au niveau des tarifs entre les 23 communes propriétaires de la SA Compost Chablais Riviera et les autres communes de la SATOM. Dès 2012 toutes les communes actionnaires bénéficieront d'une égalité de traitement.

Le traitement des déchets fournis par l'ensemble des actionnaires SATOM permet, l'élimination des déchets avec un souci écologique prononcé. D'autre part, SATOM fournit en énergie les régions du Chablais valaisan et vaudois. Voici les prestations produites après le traitement des déchets:

- **Production d'électricité.** (Avec une activité à 100% de la capacité Satom pourrait produire 600 GW/an ce qui correspond à la consommation annuel de 300'000 habitants).
- **Vente de la vapeur à l'industrie** (actuellement TAMOIL et possibilité de développement sur le site chimique de Monthey).
- **Rejet de chaleur de ces usines et industrie** qui permet de fournir l'eau chaude pour le chauffage à distance dans les communes limitrophes de Monthey et Collombey-Muraz. Le retour de cette eau chaude permettrait d'alimenter 60 hectares de serre agricole chauffée.
- **Vente des métaux**

Actuellement, la capacité de production énergétique de l'usine SATOM a atteint 50%. Il est possible d'étendre le réseau de distribution énergétique bien au-delà des limites géographiques actuelles. Pour que cela soit une réalité, les corps délibérants et les municipalités des régions actionnaires doivent élaborer des plans pour classifier leurs zones d'habitation, zones artisanales ou industrielles qui pourraient bénéficier de la centrale de chauffe à distance SATOM. Parallèlement à l'élaboration de ces zones, l'analyse des coûts des synergies et des gains apportés par un tel projet, doit être menée afin de déterminer l'aspect de la viabilité sur le long terme. Dans ce domaine, la logique veut que, plus il y a de bénéficiaires sur la ligne chauffée, plus le coût du KWh/h sera bas.

Commentaires de la Commission de Gestion

Bien qu'un récent arrêt du Tribunal Fédéral rappelle que le coût des déchets ne doit plus être supporté entièrement par la fiscalité des communes, un débat devrait avoir lieu à ce sujet. Malgré les considérants dudit arrêté du Tribunal Fédéral, la gestion des déchets incombe légalement aux communes quelque soit son mode de financement.

Les ressources énergétiques sont un des piliers de notre économie. Il serait temps d'en débattre pour porter la réflexion sur l'adéquation des déchets ménagers, industriels et la valorisation de ces derniers en énergie pour la collectivité. Il ne faut pas perdre de vue, qu'imposer, par exemple, une taxe au sac poubelle, peut générer un trafic des ordures ménagères dans des communes qui n'en imposent pas. En résumé, si de nouvelles taxes contraignantes voient le jour, le risque est grand pour que leur but principal soit ainsi détourné. A cela, il faut ajouter à l'analyse que si un transfert clandestin de déchets voit le jour et sort du secteur des communes actionnaires, une baisse du traitement des déchets serait possible. Ce fait apporterait une perte de production énergétique, donc un renchérissement du tarif indigène.

Les chiffres ci-dessus démontrent que la commune de la Tour-de-Peilz est un des principaux contributeurs en matière de déchets sans en recevoir la valorisation en retour (électricité ou chauffage). Ce constat démontre un manque total de politique énergétique au sein de notre commune.

Si l'on prend conscience de la nécessité d'encourager les énergies renouvelables, la SATOM a intérêt à être connue. Elle développe un Thermoréseau et les villes de Monthey et de Colombey-Muraz sont directement concernées. Le chauffage à distance est un tremplin pour l'avenir afin d'éviter de dépendre des énergies telles que le mazout, l'électricité et le gaz naturel.

Visite du site :

Nous avons été informés, lors de notre rencontre, de la possibilité offerte aux écoles de l'enfantine à la 6^{me} primaire de visiter le site de la SATOM. Une animatrice scolaire peut prendre les élèves en charge avec un programme adapté à chaque classe d'âge. 1'500 adultes et enfants visitent chaque année les installations. Ces visites sont offertes aux Communes actionnaires.

Renseignements pris, nous avons été surpris qu'aucune demande n'ait été faite par La Tour-de-Peilz. Aucun groupe ni aucune école ne se sont manifestés.

Etant donné l'intérêt que chaque personne devrait porter au tri des déchets, à leur élimination, à leur transformation en énergie, nous sommes évidemment surpris.

Vœux de la commission de gestion

Une étude devrait être menée afin d'acheminer cette énergie sur la Riviera et de la financer via une organisation intercommunale avec notre commune comme pilote, ceci afin que la commune puisse avoir un retour de sa contribution.

Les habitants de la Tour-de-Peilz devraient être sensibilisés quant aux possibilités offertes aux communes actionnaires de visiter gratuitement le site. Ce vœu vaut également pour les écoles.

COGEST 2011 - 2012

Visite n°2 - Greffe Municipale - le 29 novembre 2011



M. Lyonel Kaufmann, syndic et M. Pierre-André Dupertuis ont accueilli la Cogest pour la visite de ce service.

Dans un premier temps, il a été exposé l'organisation du greffe municipal et ensuite, nous avons visité les locaux.

Structure et organisation

Comme l'a décrit M. Pierre-André Dupertuis, le Greffe municipal est la « Tour de contrôle » de l'administration générale. Il coordonne les activités internes et externes de l'administration communale. Voici les principales caractéristiques:

Activités principales

- Suivi de la Municipalité et du Conseil Communal
- Communication interne et externe
- Gestion du personnel et des apprentis
- Elaboration des documents officiels
- Procédures de naturalisation
- Votations et élections
- Archives communales

Ressource en personnel

- 1 secrétaire municipal - TO 100%
- 1 secrétaire municipal adjoint – TO 100%
- 1 responsable Centre d'impression – TO 100%
- 6 secrétaires administratives – TO 450%

Soit 9 personnes pour 7.5 ETP

Tâches du Secrétaire municipal

Chef de l'administration générale

- Chef du personnel
- Gestion du personnel du Greffe
- Budget et comptes du service
- Suivi du Conseil communal
- Coordination interservices
- Manifestations communales et jumelage

Tâches du Secrétaire municipal adjoint

- Remplace de chef de service
- Séances de Municipalité
- Communication (centre d'impression)
- Dossiers culturels

Tâches du secrétariat

- Accueil au guichet et téléphones
- Naturalisations et actes officiels
- Formation des apprentis
- Conseil Communal / votations et élections
- Commission culturelle
- Facturation
- Gestion du personnel

Organisation du secrétariat

- Tâches courantes partagées
- Dossiers en propre
- Fonctionnement en duo

Gestion du Personnel

- 120 collaboratrices et collaborateurs – (90 ETP)
- 80 accueillantes en milieu familial de jour
- 1.7 ETP répartis entre 3 personnes
- 1 chef du personnel (0,5 ETP) application du statut, licenciement/engagement, évaluations annuelles et conseils aux chefs de service
- 1 assistante RH (0,7 ETP): suivis administratifs
- 1 personne (0,5 ETP) au service des finances: salaires, assurances

Bibliothèque communale

- 4 collaboratrices (2.6 ETP)
- Autonomie de fonctionnement
- Sauf: budget/comptes, engagements/licenciements, évaluations

Activités du Greffe

A l'année: 45 séances Municipalités et 7 séances Conseil Communal

Organisation hebdomadaire

- Lundi: séance de Municipalité
- Mardi: suivi de la séance de Municipalité
- Mercredi: Réunion des Chefs de service
- Jeudi: bilatérales du Greffe municipal
- Vendredi: préparation de la séance de Municipalité

Développement futur – 2012 & 2013

Etude et introduction de la Gestion électronique de documents

« GED »

- Une étude est en cours pour une évaluation du traitement des données de tous les services. Ce choix se fera avec des professionnels extérieurs à l'administration communale. A titre d'information, l'informatique du Greffe a fait l'objet d'une migration depuis l'année 2009 et aujourd'hui terminée. Le coût s'est monté à
- CHF 450'000.- répartis sur les budgets des années: 2010, 2011 et 2012 à raison de CHF 150'000.-/an.

Commentaires de la Commission de Gestion

En raison de la qualité de l'exposé, les questions étaient rares. Il a été tout de même relevé les points suivants:

- Le bâtiment abritant l'administration communale est ancien, il est équipé de fenêtres à simple vitrage. En été, il n'est pas possible d'ouvrir les fenêtres en raison des nuisances sonores de la Grand'Rue et par conséquent, il a été constaté l'installation de plusieurs climatiseurs très gourmands en électricité.
- Pour l'impression des documents, le Greffe municipal peu s'appuyer sur un collaborateur, engagé à plein temps, qui dispose de connaissances étendues de son métier. Il assure un travail de qualité pour des documents professionnels dont le coût est raisonnable par rapport à des fournisseurs externes. Publications produites: La Tourinfo, La Tourannuaire, La Tourenbref, La Tourbiblio.

Le local visité est exigu, dépourvu de climatisation alors que celle-ci serait nécessaire étant donné les appareils utilisés qui produisent une importante source de chaleur. Le local est peu ergonomique pour un espace de travail rationnel et agréable.

- La question de l'organisation du Greffe municipal a été abordée. M. Pierre-André Dupertuis précise que cela peut varier considérablement d'une commune à l'autre en fonction de différents critères ou de taille notamment de l'administration en question. Pour La Tour-de-Peilz, le Secrétaire municipal à

la fonction de chef de service, il répond de l'organisation du Greffe et tient le rôle du Chef du personnel, ce qui n'est pas le cas dans les grandes villes. Pour les villes vaudoises de plus de 10'000 habitants, La Tour-de-Peilz (10'750 h) et Prilly (11'250 h) disposent d'un secrétaire municipal avec une double fonction (secrétaire municipal et chef du personnel). Les dix autres communes disposent d'un chef du personnel à temps plein: Lausanne (127'000 h), Yverdon-les-Bains (27'000 h), Montreux (24'900 h), Renens (19'500 h), Nyon (18'300 h), Vevey (18'200 h), Pully (17'200 h), Morges (14'500 h), Gland (11'600 h) et Ecublens (11'050 h).

- M. Pierre-André Dupertuis estime que l'organisation du Greffe est conforme aux attentes d'une population d'environ 11'000 habitants.

Vœux de la Commission de Gestion

1. Le Centre d'impression devrait bénéficier des locaux libérés par Sécurité Riviera (ancien poste de police) afin d'améliorer l'espace de travail. De plus, par son emplacement dans le bâtiment (rez-de-chaussée), il ne serait plus nécessaire de monter ou de descendre le matériel et les machines au 2^{ème} étage.
2. La Cogest propose dans son programme d'activités 2012-2013, la visite des archives du Greffe municipal en vue de réaliser l'importance du futur travail qui sera envisagé pour un système informatisé.
3. Au vu de l'état général de la Maison de Commune, le préavis de la rénovation (inscrit au plan des investissements) sera-t-il proposé, un jour, au Conseil Communal ?

Visite des lieux en images



*Salle de la
Municipalité*



*Bureau du
Syndic*



*Bureaux –
Greffe
municipal*



*Bureau du Secrétaire
municipal*



Centre d'impression

COGEST 2011-2012

Visite N°3 – Eglise Notre Dame à Vevey – Le 10.01.2012



La Commission de Gestion, représentée par 8 de ses membres, s'est réunie **le 10 janvier 2012** pour une visite de l'église Notre-Dame de Vevey et a été reçue par le sacristain M. Pihno, et le remercie de son accueil, de sa disponibilité et de ses réponses.

Mme Taraneh Aminian, Municipale, et M. Patrice Droz, chef du service Domaine et Bâtiment ont rejoint notre Commission et nous ont apporté des informations et des documents très utiles

Les 7, 8 et 9 octobre 2011, trois jours de festivités ont marqué la réouverture et l'inauguration de l'église Notre-Dame à Vevey après deux ans de travaux de rénovation.

Le financement de ces travaux de rénovation, partagé par moitié entre les communes de Vevey et la Tour-de-Peilz, a fait l'objet de plusieurs préavis municipaux sur lesquels nous reviendront plus en détail.

Historique de cet édifice :

C'est en 1868 que l'abbé Frédéric Bauer, curé, décide la construction d'une nouvelle église catholique à Vevey. Les plans de l'édifice, œuvre de l'architecte montheysan Emile Vuilloud, sont présentés en décembre de cette même année. En quelques mois, l'abbé Bauer parvient à communiquer son enthousiasme à un généreux donateur, le comte Jules de Villeneuve, alors chargé d'affaires du Brésil en Suisse et établi à La Tour-de-Peilz. En août 1868 ce dernier donne Fr. 20'000.00 (somme considérable à l'époque) pour commencer les travaux, et choisit le titre de Notre-Dame-de-Bon-Secours pour la future église.

Le 8 décembre 1869, fête de l'Immaculée Conception et jour de l'ouverture du concile oecuménique du Vatican par le pape Pie IX, on procède solennellement à la pose de la première pierre, en présence notamment de Don Carlos, prétendant au trône d'Espagne, alors en séjour à La Tour-de-Peilz.

La nouvelle église est consacrée le 10 octobre 1872, sous la présidence de Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève.

En 1947, l'architecte Claude Jaccottet est consulté au sujet d'une restauration touchant le clocher et la façade principale. Les ornements en molasse, très abîmés sont à la fois simplifiés par la suppression de ce décor et enrichis par la création d'éléments nouveaux. L'architecte Claude Jaccottet intervient à nouveau, de 1974 à 1980 pour la restauration générale du transept et du chœur.

C'est en 1976 que l'église Notre-Dame est classée monument historique.

Pour la restauration de cette même année, des techniques nouvelles ont été utilisées, telles que le rhabillage à la chaux des murs et la molasse reconstituée avec liant époxy. Coût total des travaux (1975-1977) Fr. 1'735'000.00. Cette église à laquelle il faut ajouter la cure voisine, constitue un témoin de grande valeur de l'architecture néogothique. Il s'agit de la première basilique à transept construite dans le canton de Vaud depuis le Moyen-âge.

Les faits, de 1996 à 2000 :

Au début 1996, la paroisse propriétaire de l'édifice informe le Service des affaires intercommunales du district de Vevey que l'état sanitaire de la flèche est alarmant et nécessite une intervention urgente.

Il importe alors de trouver rapidement une solution afin d'assurer la sécurité et d'effectuer les travaux dont la nécessité est incontestée.

A la demande des Municipalités de Vevey et de La Tour-de-Peilz, un rapport technique détaillé est effectué conjointement par les Services techniques des deux communes et déposé en décembre 2000. Il comprend le descriptif des travaux en 3 étapes d'interventions, dont voici un rappel succinct :

Etape 1 - Travaux liés à la sécurité

Démolition et reconstruction de la flèche comprenant : échafaudage et relevé complet de la flèche et du clocher – ravalement de la molasse du clocher octogonal.

Le coût de cette étape, y compris les honoraires d'architecte, ingénieur et spécialiste ainsi qu'une réserve de 5% pour les divers et imprévus ont été estimés à CHF 1'051'000.00.

Les travaux d'étude de cette première étape se sont montés à CHF 140'000.00.

Etape 2 - Travaux liés à l'entretien général

Restauration des façades extérieures comprenant : échafaudage – entretien charpente – ferblanterie – peinture murs extérieurs – réparation des vitraux. Restauration des peintures décorative intérieures y compris échafaudages. Travaux relatifs aux installations techniques.

Le coût de cette étape, y compris les honoraires d'architecte, ingénieur et spécialiste ainsi qu'une réserve de 5% pour les divers et imprévus a été estimé à CHF 2'824'100.00.

Les travaux d'étude de cette deuxième étape se sont montés à CHF 200'000.00.

Etape 3 - Travaux liés à l'amélioration et au confort

Remplacement du revêtement de sol de l'église en cas de remplacement du chauffage à air chaud par un chauffage au sol. Remplacement de l'installation de chauffage. Travaux intérieurs dans la sacristie et l'annexe nord-ouest. Remplacement des bancs.

Le coût de cette étape, y compris les honoraires d'architecte, ingénieur et spécialiste, ainsi qu'une réserve de 5% pour les divers et imprévus, ont été estimés à CHF 1'303'600.00.

Le coût total des trois étapes est donc estimé à CHF 5'178'700.00.

Résultat des travaux d'étude :

La conclusion des experts pour la conservation du patrimoine bâti est la suivante : contrairement à la première impression, l'état étonnant de la molasse de la flèche permet d'envisager sa conservation.

Comment dès lors expliquer la divergence entre les premières expertises et cette dernière constatation ?

En l'absence de sondage et d'échafaudage, les experts mandatés en 1995 et 1997 ont certainement estimé prudemment que la molasse de la flèche devait être altérée dans son épaisseur, à l'image de ce qu'ils constataient à l'intérieur du clocher.

Selon l'expert fédéral des monuments historiques, le statut de monument historique protégé de l'église impose les règles de la charte de Venise, laquelle prévoit un ensemble de dispositions à respecter afin de conserver les œuvres et monuments architecturaux historiques.

Le choix d'un scénario d'intervention n'a donc pu se résumer à l'adoption du meilleur rapport coût d'intervention/temps de conservation. A partir du moment où des spécialistes disent qu'une restauration est possible, elle s'impose. L'étude de la restauration de la flèche a aussi été poursuivie afin de confirmer la pertinence d'une solution de conservation, sa faisabilité et son coût, et de permettre aux maîtres de l'ouvrage de s'engager en connaissance de cause.

Etudes complémentaires de la 1^{ère} étape

Dès ce moment, les données changent et un nouveau préavis municipal N° 14/2003 est déposé par La Tour-de-Peilz à la Commission des finances pour un crédit d'études complémentaire de CHF 48'500.00 en vue de conserver la flèche.

Résultat des études complémentaires

Les études laissent apparaître que plus de 80% des pierres originales de la flèche peuvent être conservées. La solution de renforcement proposée parallèlement à cette rénovation combine une mise en compression verticale de la maçonnerie, rendue nécessaire par le faible poids propre de l'ouvrage, et la réalisation de ceinturages garantissant la cohésion des assises les plus sensibles aux sollicitations constituées par le vent et les différentiels de température.

Dans ce genre d'ouvrage, paradoxalement, c'est la face intérieure de la maçonnerie de pierre qui subit l'érosion et se dégrade le plus vite sous l'action de l'eau (notamment en cas de gel).

La réfection complète du jointoyage extérieur des pierres de la flèche de même que la mise en place systématique sur ses multiples ouvertures de ferblantries rejetant l'eau vers l'extérieur contribuent désormais à diminuer significativement la migration de l'eau au travers de la maçonnerie de pierre, réduisant par là même la cristallisation des sels sur sa face interne qui provoque le délitage de la pierre.

Un imprévu : la tempête du 18 juillet 2005

Dans la fin de l'après-midi du 18 juillet 2005, une tempête d'une rare violence s'abat sur l'arc lémanique provoquant des dégâts importants aux bâtiments et aux cultures. Le clocher et la flèche en cours de réfection ne sont pas épargnés. Par la force des éléments, les 16 dernières assises se déplacent de plusieurs centimètres menaçant de s'effondrer. Il a donc été nécessaire de procéder à la dépose de quelques 10 tonnes de pierre. Un constat mené pierre par pierre provoque un remplacement de pièces plus important que prévu initialement.

Les conséquences de cet événement sont :

- un retard du chantier de l'ordre de 6 mois dû essentiellement aux conditions climatiques (le jointoyage des pierres doit obligatoirement être exécuté hors gel).
- le report de la fin des travaux de cette première étape à fin juillet 2006.



Mesures urgentes de sécurisation du clocher et de la flèche après la tempête.

Le sinistre est déclaré à l'ECA. Après la visite sur place d'un expert, l'établissement s'engage à participer aux frais pour un montant de CHF. 226'000.00 sur CHF. 244'000.00 annoncés.

Les divers préavis approuvés par le Conseil communal prévoyaient une participation de CHF 670'403.00 et le décompte final net de cette 1ere étape s'est finalement avéré de CHF 637'403.00.

Mise en œuvre des 2^{ème} et 3^{ème} étapes

Les études effectuées par nos mandataires ont démontré que le concept de certains travaux, notamment de l'installation de chauffage et du revêtement de sol, avait évolué dans le sens d'une simplification et d'une diminution importante du coût, d'où un regroupement des deux étapes.

Description des études

Etudes pour la conservation - restauration des façades en pierre

- Molasse d'origine

Les échantillonnages réalisés montrent qu'une seule et unique molasse dite "molasse de Fribourg" a été utilisée à l'origine pour l'ensemble de l'église, molasse de couleur bleu verte qui, comme déjà observé lors de la réfection du clocher en première étape, est saine dans sa masse et présente des altérations de surface variables selon les orientations.

Outre la molasse d'origine, les premières investigations recensent les différentes techniques et matériaux mis en oeuvre au cours des restaurations de 1950, 1965 et 1980.

- Nouvelles pierres de remplacement de 1950 à 1965 :

En 1950 le grès d'Arvel et le grès coquillé ont été utilisés sur la façade orientale et sur les contreforts en remplacement de la molasse. Le grès de Bollingen a été utilisé sur le porche, les nouvelles fenêtres et la rose.

En 1965, sur les façades de la nef, le grès d'Arvel a remplacé la molasse des contreforts. La molasse des encadrements de fenêtres a été conservée et fortement ravalée jusqu'à affleurement au parement en grès d'Arvel.

- Molasse synthétique et rhabillages en 1980 :

En 1980 sur le chevet, l'ensemble des molasses a été conservé et rhabillé à l'exception des éléments trop abîmés en façade ouest qui ont été remplacés soit par de la molasse synthétique (arcature et rose), soit par une molasse jaune (type Massonens) pinacles, colonnes engagées.

On constate aujourd'hui que la molasse synthétique a bien vieilli (présentant des arêtes dures comparativement aux pierres naturelles qui se patinent et s'érodent progressivement).

On observe également que des nouvelles pierres mises en oeuvre de 1950 à 1980, seul le grès coquillé n'a pas subi d'altération notable, alors que les molasses naturelles (type Massonens), utilisées sur les pinacles ou le grès de Bolligen, utilisé sur la rose méridionale, présentent des altérations qui nécessitent des interventions allant jusqu'au remplacement.

- Rhabillages sur le transept et le chœur, élimination des rhabillages de 1975-1980 :

Les sondages et les repérages effectués montrent des rhabillages à la chaux réalisés en deux couches, une couche de fond non teintée armée et une couche superficielle mince millimétrique teintée pour s'accorder à la couleur brune de la molasse patinée.

Cette couche superficielle a été appliquée à de nombreux endroits en recouvrement de la molasse saine, débordant largement les zones érodées à traiter, sans respect des joints d'assise des pierres qui ont été redessinés à la peinture par-dessus les rhabillages.

Les rhabillages superficiels ont perdu leur couleur et se décollent en de nombreux endroits, les couches de fond présentent également des débuts de décollement dus à la corrosion des fils d'armature non inoxydables qu'ils contiennent.

- Nouveaux rhabillages, unification de l'aspect de la pierre sur l'édifice :

Il est envisagé l'élimination systématique des rhabillages précités, et leur remplacement par des réfections cantonnées aux zones érodées des pierres conservées, et limitées par des cernages orthogonaux qui respectent les joints d'assises des pierres. L'élimination des rhabillages précédents impose un ravalement millimétrique sur les côtés du contrefort et centimétrique sur la face avant de manière à éviter la plus grande partie des rhabillages horizontaux le long des joints d'assise des pierres.

Les nouveaux rhabillages seront réalisés à l'aide de molasse broyée (molasse de Berne bleue grise) liée à l'acrylique en émulsion et renforcée de fils d'armature inoxydable. Les rhabillages s'accompagnent de remplacements de pierre avec la molasse de Berne lorsque les pierres d'origine sont trop érodées pour être sauvées.

L'état des contreforts est tel que chaque molasse est touchée et sera soit réparée soit remplacée.

La proportion moyenne de remplacement est estimée à environ 30% de pierres.

Cette intervention s'apparentera à celle réalisée sur le clocher, elle permettra de remettre au jour la molasse originale dans la zone du transept et du chœur et d'unifier l'aspect de la pierre sur la totalité de l'édifice.

Etude pour la conservation et restauration des vitraux

Les spécialistes des vitraux consultés s'entendent pour considérer que les vitraux du XIX^{ème} siècle situés dans le chœur et le transept, et qui présentent les premiers signes d'altération, méritent d'être protégés par des verrières. On observe en effet que la patine appliquée à l'extérieur des vitraux figuratifs montre un léger voile indiquant un début de corrosion des verres.

Pour une partie des vitraux du chevet et de la nef, qui sont actuellement scellés dans la maçonnerie de pierre, une dépose et repose du vitrail sera très probablement nécessaire pour permettre les travaux de réparation ou de remplacement des pierres à la périphérie des baies.

Selon l'orientation et la qualité des vitraux, la protection pourra prendre la forme d'un verre extérieur feuilleté soustrayant le vitrail aux effets des intempéries pluie ou grêle ou des projections d'objets, mais n'éliminant pas les situations de condensation interne du vitrail. Une rigole devra être disposée systématiquement à la base des vitraux pour récupérer et évacuer à l'extérieur l'eau de condensation.

Dans les cas où les situations de condensation répétées mettent en péril le vitrail, la protection proposée consistera en une verrière isolante extérieure à l'emplacement actuel du vitrail qui sera lui-même rapporté de quelques centimètres à l'intérieur du bâtiment sur un châssis. Le vitrail ne sera ainsi plus soumis aux variations climatiques ni aux intempéries.

Cette disposition permettra, en plus d'une situation idéale de conservation des vitraux, de solutionner les coulures sur les décors peints dans le chœur et les chapelles dus soit aux problèmes d'étanchéité des vitraux, soit aux situations de condensation qui seront éliminées. C'est pourquoi l'équipement en verrières de protection pourra être étendu à certains vitraux ornementaux du chœur, dans le but d'éliminer toutes les situations de condensation dont on peut voir les traces sur les décors peints (restaurés en 1977).

Le choix des protections à mettre en œuvre sera définitivement arrêté à partir de l'observation rapprochée des vitraux depuis les échafaudages et de l'analyse du degré d'altération qu'ils présentent selon leur qualité ou leur situation.

Etude pour la réfection de l'installation de chauffage

Le bilan calorimétrique de l'édifice a permis de déterminer une puissance maximale totale de chauffage de 240 kW pour faire face aux déperditions de la construction et au renouvellement d'air.

Les pertes par transmission se répartissent globalement de la manière suivante :

- 1/9 sol sur terre
- 1/9 toitures
- 1/9 portes et fenêtres
- 6/9 murs.

La plus grande part des déperditions est due aux murs dont la surface est très importante du fait de la grande hauteur de l'édifice, les déperditions de toiture sont limitées du fait de l'isolation mise en place sur les voûtes en 1965.

La puissance de chauffage nécessaire exclut d'emblée les alternatives envisagées de distribution de chauffage par le sol, par radiateur, ou par convecteurs, faute de surfaces de sol ou de linéaires de murs disponibles suffisants.

L'installation actuelle de chauffage par air chaud reste le seul mode adapté à la situation. La distribution peut cependant être améliorée en remplaçant la pulsion unique dans le transept avec reprise au centre de la nef par un système de pulsion réparti au moyen de canaux d'air circulant sous les pléniums des bancs diffusant la chaleur directement sur les personnes avec les avantages suivants :

- réduction du chauffage et amélioration du confort des personnes;
- amélioration des conditions de conservation des peintures décoratives, vitraux, mobilier liturgique et orgue;
- suppression des gaines et grilles visibles dans le transept et la nef.

Les travaux de canalisation et d'adaptation du sol de l'église qui en découlent doivent être réalisés préalablement aux travaux de conservation et restauration de l'intérieur de l'édifice à l'occasion desquels les bancs et l'ensemble du mobilier liturgique sont déposés pour restauration.

C'est pourquoi la réfection de l'installation de chauffage doit intégrer cette étape d'intervention et en constituer la première phase.

Etude pour la création d'un chaînage de stabilisation des murs hauts de l'église

La vérification de la sécurité parasismique de l'église a amené l'ingénieur civil, Monsieur J.-F. Kälin à proposer une mesure constructive visant à approcher les conditions de sécurité fixées par la norme SIA 261.

Depuis 1965, date de la suppression des arcs-boutants et des contreforts de la nef, les murs supérieurs de l'église, en maçonnerie de pierre, sont libres, uniquement stabilisés par les fermes de la charpente en bois. Cette stabilisation est cependant relative du fait de l'absence de chaînage à la tête des murs en pierre et de l'absence de liaison de la charpente qui est simplement posée sur les murs.

La proposition consiste à établir le chaînage au moyen de profilés métalliques ancrés sur les têtes de murs et liés aux entrants des fermes de la charpente.

Participation de la Paroisse

En mars 2001, une réunion entre les représentants de la Paroisse et des deux Municipalités a eu pour but la présentation du rapport technique et la question de la participation de la Paroisse au financement des travaux. Par lettre du 2 mai 2001, cette dernière faisait part de la décision de son assemblée de participer aux travaux d'entretien de l'édifice pour un montant de CHF 200'000.00. Ce montant est réparti sur les trois étapes d'intervention de la manière suivante :

Étape 1 – travaux flèche et clocher CHF 50'000.00

Étape 2 – travaux restauration des façades extérieures CHF 50'000.00

Étape 3 – travaux réfection intérieure CHF 100'000.00

Les études ont fait ressortir qu'un certain nombre de travaux souhaités était difficilement justifiables en tant que travaux d'entretien et ont été intégrés dans les préavis communaux (tel que réfection du mobilier de la sacristie CHF 10'000.00. Réfection autel principal CHF 15'000.00. Réfection présentoirs CHF 13'000.00. Nouveaux sièges mobiles du transept CHF 30'000.00 + travaux divers et imprévus et honoraires architecte sur les travaux ci-dessus CHF 12'000.00). La Paroisse a accepté de financer ces aménagements et travaux de restauration pour un montant de CHF. 80'000.00.

Le 31.12.2009, la paroisse résilie la convention la liant aux communes de Vevey et de La Tour-de-Peilz. Il n'est pas établi de nouvelle convention. Les conflits qui pourraient surgir entre l'Eglise et les 2 communes sont soumis à la loi relative sur les relations entre les églises reconnues de droit public (2007).

Participations et subventions aux travaux des 2^{ème} et 3^{ème} étapes

Contrairement à la 1^{ère} étape, le canton, (Département des infrastructures - Section Monuments et Sites/Archéologie) ne participera pas au financement des travaux, compte tenu du moratoire sur les subventions toujours en vigueur.

En ce qui concerne l'aide fédérale, une demande a été faite par l'intermédiaire du Département des infrastructures (Section Monuments et Sites/Archéologie). Par sa lettre du 11 décembre 2008, l'Office fédéral de la culture nous a confirmé une aide de CHF 238'196.00 pour l'exécution des travaux de l'étape 2.

Les travaux des étapes 2 et 3 ont durés environ 18 mois.

En novembre 2010, une communication municipale informait le Conseil Communal de la situation financière du moment. Il en résultait que les comptes étaient équilibrés avec la balance des plus-values et des moins-values.

En finalité, une nouvelle communication municipale en juin 2011 informait le Conseil Communal que la situation avait quelque peu changé. En effet, l'architecte a informé les deux communes d'un dépassement de crédit d'environ CHF. 350'000.00, à répartir par moitié entre Vevey et La Tour-de-Peilz. De plus, début avril, lors d'un piquage de la chape sur la dalle supérieure de la chaufferie, celle-ci s'était affaissée partiellement, nécessitant sa reconstruction. Le coût de cette opération d'environ CHF. 35'000.00 étant compris dans le dépassement total.

Ce dépassement représente env. 8% du montant des travaux, sous réserve du décompte final, car ce jour les comptes ne sont pas encore bouclés.

Commentaires de la Commission de Gestion

- De 2001 à 2011, l'église a fait l'objet de 5 préavis et une communication.

• Etape 1	1'051'000.--	
• Etape 2	2'824'100.--	(voté pour la Tour-de-Peilz 2'764'350.--)
• Etape 3	1'303'600.--	
• Dépassement	<u>350'000.--</u>	

5'528'700.--

Etudes

- | | |
|--------------|---------------------------------------|
| • 140'000.-- | (voté au conseil communal 70'000.--) |
| • 200'000.-- | (voté au conseil communal 100'000.--) |
| • 48'000.-- | (voté au conseil communal 25'000.--) |

328'000.--

195'000.--

- | | |
|---|------------|
| • Participation monuments Historiques | 194'347.-- |
| • Participation office Fédérale de la culture | 238'195.-- |
| • Participation de la Paroisse | 200'000.— |

La commission de gestion constate le magnifique résultat de restauration de ce monument historique et relève l'excellente collaboration intercommunale entre les services concernés des communes de Vevey et de la Tour-de-Peilz.

La commission constate la qualité de la réalisation résultat d'une très belle entente intercommunale.

Vœux de la commission de gestion

- Mise à disposition d'un guide sous forme de feuille A4 imprimée, expliquant les richesses artistiques de l'église en lieu et place de la brochure éditée en 2004 qui est malheureusement victime de vandalisme.
- La commission demande à voir les comptes afin de situer les étapes développées dans les commentaires.

COGEST 2011-2012

Visite N° 4 – Tennis DESA - le 12.01.2011



La Commission de Gestion, représentée par 8 de ses membres, s'est réunie **le 12 janvier 2012** pour une visite des Tennis DESA à La Tour-de-Peilz. Elle a été reçue par Diane Bryois, vice-présidente du Club de Tennis, et la remercie de son accueil, de sa disponibilité et de ses réponses.

M. Marc Soldini, président du club censé nous recevoir, n'a pas pu participer à la séance. Il est arrivé en retard pour des raisons de trafic routier.

Mme Taraneh Aminian, Municipale, et M. Patrice Droz, chef du service Domaine et Bâtiment ont rejoint notre Commission et nous ont apporté des informations et des documents très utiles

La commune de la Tour-de-Peilz est propriétaire du terrain et des installations, sis au parc public Fesquet à l'avenue de la Perrausaz à la Tour-de-Peilz depuis 1960.

La commune met le terrain et les installations gratuitement à disposition du club de Tennis DESA via une convention signée entre les deux parties, renouvelable tacitement d'année en année sauf dénonciation par lettre recommandée, quatre mois à l'avance pour le 31 décembre par l'une ou l'autre partie.

La convention stipule entre autre que les travaux d'entretien des locaux et des installations sont à la charge du club sauf les travaux d'entretien de l'enveloppe du bâtiment (toiture, ferblanterie, menuiserie etc) qui sont à la charge de la Commune.

Ces lieux comprennent des locaux sanitaires (deux vestiaires « Dames et Messieurs », équipé chacun d'une douche, d'un lavabo, de bancs fixes d'une surface de 15 m², ainsi qu'une toilette séparée, d'une surface de 5m²), d'une buvette de 24,50 m², de 2 courts de tennis, d'un mur d'entraînement en béton, de locaux techniques ainsi qu'une terrasse et un couvert extérieur.



Le club de Tennis DESA a été fondé en 1952 et fêtera donc ses 60 ans en 2012.

Lorsque l'hôtel des Alpes, à l'Avenue du même nom à la Tour-de-Peilz fut démoli, il laissa un court de tennis abandonné mais dont le parc était propriété de la SI DESA S.A. C'est un notable de la Tour-de-Peilz, Me Edouard Grangier, notaire, conseiller communal, puis municipal, alerté par quelques amis de la petite balle jaune (à l'époque, petite balle blanche), qui entreprit les travaux d'approche, avant de proposer une réunion des fondateurs de la future société.

L'Assemblée constitutive du Tennis-Club Desa eut lieu le 29 août 1952. Coup dur en 1960 puisque le Club est sommé par le propriétaire de quitter les lieux. La Commune va donc prendre à sa charge les frais de réalisation des deux nouveaux courts situés en bordure du parc public de Fesquet pour un coût de CHF 79'000.00. C'est à la fin août 1964 que les premières balles ont été échangées.

Depuis 1960, la commune a procédé aux investissements suivants :

1960, réfection et agrandissement des locaux CHF 79'000.00
 1972, éclairage des installations, montant pas retrouvé dans les archives
 1994, dernière réfection des courts CHF 100'000.00 (dont CHF 48'000.00 par le club)
 2009-2010 remplacements des mats d'éclairage CHF 51'000.00

La participation annuelle de la Commune au frais d'entretien est de CHF 6'800.00.

Le Club compte aujourd'hui 300 membres dont 177 habitants de la Commune de la Tour-de-Peilz. De ces membres 142 sont des juniors. Le club propose également des cours, des stages et des camps de tennis et met également les courts à disposition de la Fondation les Airelles et la Fondation les Eglantines à des conditions très favorables.

Le Club DESA est membre de l'Association vaudoise de tennis, de l'association Sport Riviera et de Swisstennis.

Le club est en contact avec le service des sports et jeunesse de la Tour-de-Peilz. Un kid's club a même été créé par Mme Bryois et récompensé par un prix Nestlé.

Les terrains actuels en terre battue (sous-couche en marne et scorie) ont maintenant 16 ans et montrent des signes évidents de fatigue. Le Club aimerait renouveler les terrains pour la saison 2012 en faisant recours aux matières synthétiques ceci afin de jouer directement après la pluie. Les matériaux proposés de nos jours résistent mieux et nécessitent moins d'entretien, ce qui diminuera les charges de remise en état. Le coût des terrains synthétiques est plus élevé mais induit moins d'entretien pour une durée d'utilisation plus longue.

L'entretien des courts en terre battue coûte CHF 11'000.00 par année. L'entretien des courts en matière synthétique est estimé à CHF 1'500.00 par année.

Pour la réalisation de ces travaux, le Club sollicite un emprunt de CHF 100'000.00 remboursable sur 10 ans avec un taux de l'ordre de 1,75%. Le coût des travaux est estimé à CHF 140'000.00 dont CHF 10'000.00 offerts par la commune.

Pour cet emprunt le Club a besoin d'un cautionnement de la Commune de la Tour-de-Peilz.

L'octroi de ce cautionnement a été accepté par le Conseil Communal lors de sa séance du 21 mars 2012.

Vœux de la Commission de Gestion

Il manque un court pour pouvoir réaliser plus de tournois et avoir des échanges mieux impliqués avec d'autres clubs. Il serait peut-être possible d'étudier la possibilité d'intégrer un court supplémentaire au site.

COGEST 2011-2012

Visite n°5 - Sécurité Riviera - site de Clarens – le 17.01.2012

La Cogest s'est rendue dans les locaux de «Sécurité Riviera» pour une visite des lieux et s'informer au sujet du fonctionnement de cette association des communes dont fait partie la Ville de La Tour-de-Peilz. M. Olivier Wälchli, municipal délégué, accompagnait la délégation.



Nous avons été accueillis par M. le Major Michel Francey, commandant de la plateforme de Sécurité Riviera. Il a présenté l'organisation de de Sécurité Riviera et organisé une visite du site.

Historique

1^{er} janvier 2007 – Création de l'Association de communes « Sécurité Riviera »

Cette entité consolide les travaux de réorganisation démarrée avec le projet cantonal « Police 2000 » avec les cinq processus suivants :

- I. Le processus sécurité de proximité (SP / nouvelle notion), du ressort des communes.
- II. Le processus police secours (PS).
- III. La lutte contre la moyenne et grande criminalité, exclusivement du ressort du canton.
- IV. La gestion opérationnelle du système et des processus transversaux, également du ressort du canton, mais fondée sur un concept de partenariat avec les communes.
- V. Regroupe l'ensemble des tâches qui ne sont pas à proprement parler des tâches de nature policière, mais qui sont souvent effectuées par les polices municipales (police administrative, police des constructions, CSU/ambulances). Dès le 1^{er} janvier 2011, L'Office Régional de la Protection Civile est intégré dans Sécurité Riviera.

Communes affiliées :
➤ Blonay
➤ Chardonne
➤ Corseaux
➤ Corsier
➤ Jongny
➤ La Tour-de-Peilz
➤ Montreux
➤ St-Légier / La Chiésaz
➤ Vevey
➤ Veytaux



Sécurité Riviera

Sécurité Riviera
 Adresse postale : p.a. Police Riviera
 Rue du Simplon 38, 1800 Vevey
 Tél. : 021 966 83 00 - Fax : 021 966 83 01
 Courriel : info@police-riviera.ch
 Internet : www.police-riviera.ch

Vice-Président : M. Lionel KAUFMANN, La Tour-de-Peilz
 Mme Christine WINKLER, Blonay
 M. Yves RABOUD, Corseaux
 Mme Thérèse VOLET, Corsier

Président : M. Serge JACQUIN, Chardonne
 M. Caleb WALTHER, Montreux
 Mme Antoinette SIFFERT, St-Légier - La Chiésaz
 M. Etienne RIVIER, Vevey
 M. Laurent CROSET, Veytaux

COMITE DE DIRECTION

COMMANDEMENT

Maj Michel FRANCEY, Commandant
 Secrétariat de direction, RH, Finances, Chancellerie

CORPS POLICE RIVIERA

Urgences 117

Deux sites d'accueil :
 Base Ouest : Rue du Simplon 38
 1800 Vevey
 Base Est : Rue du Lac 118
 1815 Clarens

Une adresse postale :
 Rue du Simplon 38
 1800 Vevey
Coordonnées uniques :
 Tél. : 021 966 83 00
 Fax : 021 966 83 01
 Courriel : info@police-riviera.ch
 Internet : www.police-riviera.ch

CSU-RIVIERA – CENTRE DE SECOURS ET D'URGENCE

Ambulances 144

Deux bases de départ :
 - Rue du Lac 118, 1815 Clarens
 - Rue du Simplon 38, 1800 Vevey

Une adresse postale :
 p.a. Police Riviera
 Rue du Simplon 38, 1800 Vevey
Coordonnées uniques :
 Tél. : 021 966 83 63
 Fax : 021 966 83 01
 Courriel : csu@comx.org

PROTECTION CIVILE-RIVIERA

Un site de service :
 - Rue de la Corsaz, 1820 Montreux

Une adresse postale :
 - Rue de la Corsaz
 1820 Montreux
Coordonnées :
 Tél. : 021 962 78 20
 Fax : 021 962 78 29
 Courriel : prciviera@comx.org

SERVICES GENERAUX

Deux sites de service :
 - Police du commerce, Utili, Office du Stationnement Montreux :
 Rue du Lac 118, 1815 Clarens
 - Signalisation, Amendes d'ordre, Commission de police, Office du Stationnement Vevey :
 Rue du Simplon 38, 1800 Vevey

Adresse postale :
 - p.a. Police Riviera
 Rue du Simplon 38, 1800 Vevey
Coordonnées :
 Tél. : 021 966 83 00
 Fax : 021 966 83 01
 Courriel : info@police-riviera.ch

Structure sur le terrain

Association Sécurité Riviera
Police Riviera - Centre de Secours et d'urgence - Office Régional de la Protection Civile

URGENCES :
Police : 117
Feu : 118
Ambulance : 144

POLICE RIVIERA

2 bases de départ

CLARENS (Montreux) - Rue du Lac 118
VEVEY - Rue du Simplon 38

- ▲ COMITE DE DIRECTION
- ▲ ETAT-MAJOR
- ▲ OPERATIONNEL
- ▲ OFFICE DU STATIONNEMENT
- ▲ REPENDANTS DE PROXIMITE
- ▲ UTLI (unité technique, logistique et informatique)
- ▲ CELLULE PREVENTION
- ▲ POLICE DU COMMERCE

POLICE RIVIERA

2 Sites d'accueil localisés, privilégiant LA PROXIMITE

VEVEY - Rue du Simplon 38

- ▲ SERVICES GENERAUX
- ▲ CELLULE AMENDES ORDRE
- ▲ OPERATIONNEL
- ▲ OFFICE DU STATIONNEMENT
- ▲ CELLULE SIGNALISATION
- ▲ REPENDANTS DE PROXIMITE

Police-Riviera - Rue du Simplon 38 - 1800 Vevey - Tél. : 021 966 83 00 - Fax : 021 966 83 01 - Site internet : www.police-riviera.ch - mail : info@police-riviera.ch

24h/24h, 7 jours sur 7

CSU

2 bases de départ

CLARENS (Montreux) - Rue du Lac 118
VEVEY - Rue du Simplon 38

Tél. : 144 ou 021 966 83 63 - Fax : 021 966 83 01 - mail : csu@comx.org

ORPC

1 site de SERVICE

MONTREUX - Rue de la Corsaz 2

Tél. : 021 962 78 20 - Fax : 021 962 78 29 - mail : orpcriviera@comx.org

Structures

Conseil intercommunal

- ❖ Conseil intercommunal – 64 membres / Elus pour une législature
Conseillères et conseillers boélands :
 - Mesdames :
 - Françoise Jordan
 - Emmanuelle Wyss
 - Messieurs :
 - Michel Bloch
 - Roland Chervet
 - José Espinosa
 - Luigi Gambardella
 - Roger Urech
 - Olivier Wälchli
 - Yohan Ziehli
- ❖ Présidence pour l'année 2012 : Monsieur Serge Jacquin (Chardonne)
- ❖ Vice-présidence : Monsieur Lyonel Kaufmann (La Tour-de-Peilz)
- ❖ 4 séances annuelles
- ❖ Commission de gestion
- ❖ Secrétaire

Comité de direction

- ❖ Comité de Direction - séances mensuelles / Elus pour une législature / 10 membres
Composition : un Conseiller municipal de chaque commune membre de Sécurité Riviera
- ❖ Bureau – séances hebdomadaires
Composition : membres des représentants des trois villes (Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey), d'un représentant des communes du cercle de Corsier (Corseaux, Corsier, Chardonne, Jongny) et d'un représentant des communes dites du « haut » (Blonay, St-Légier, Veytaux).

Activités :

- Traitement et accès aux documents
- Accessibilité intranet
- Transparence de l'information et des documents
- Gestion du site internet
- Application loi sur l'information

Fonctionnement

Pour que cette infrastructure s'articule correctement, Sécurité Riviera s'appuie sur la collaboration de 209 collaborateurs (effectif au complet) répartis sur l'ensemble des

services. Le but de cette association de communes est de mettre en commun les ressources et l'infrastructure afin de mieux coordonner la sécurité publique dans les dix communes et d'éviter la multiplicité du même matériel. Il y a également un facteur économique: l'achat regroupé de matériel auprès des mêmes fournisseurs.

Le personnel engagé avant Sécurité Riviera (personnel des communes membres de l'association) a dû changer ses pratiques ainsi que la connaissance du terrain. En effet, la limite territoriale s'est agrandie aux limites des communes partenaires. Pour le public, cela a changé considérablement. Désormais, la population de la Riviera dispose d'un seul interlocuteur pour les questions de sécurité publique avec un seul numéro de téléphone : Sécurité Riviera.

L'informatique a fait l'objet d'une étude importante afin de standardiser, le matériel, les différents formulaires et de disposer des informations de manière continue par le support intranet (interne) et internet (public) de Sécurité Riviera. Les moyens informatiques sont opérationnels.

Financement

Le coût de fonctionnement pour Sécurité Riviera n'est pas le même pour chaque commune partenaire. Il a été tenu compte de sa population et d'un facteur de pondération comme le décrit le règlement de Sécurité Riviera:

Article 31 – Répartition des charges entre les communes

- a) Les charges relatives aux tâches principales de police et du CSU, telles que définies dans l'annexe aux présents statuts sont réparties entre toutes les communes partenaires, au prorata de la population pondérée.¹

La population pondérée est égale au nombre d'habitants de la commune, multiplié par un coefficient de pondération défini selon l'échelle suivante :

Communes	Coefficient
moins de 1'000 habitants	= 2
de 1'001 à 3'500 habitants	= 3
de 3'501 à 6'000 habitants	= 4
de 6'001 à 12'000 habitants	= 5
plus de 12'000 habitants	= 6

- b) Les charges relatives aux tâches optionnelles de police, telles que définies dans l'annexe aux présents statuts sont réparties entre les communes concernées selon des clés de répartition spécifiques, soit :¹
- Les charges relatives aux tâches "signalisation routière" sont réparties au prorata du nombre d'habitants des communes concernées.
 - Les charges relatives aux tâches "stationnement" sont imputées individuellement à chaque commune concernée.
- b) Les charges relatives aux tâches principales de protection civile, telles que définies dans l'annexe aux présents statuts sont réparties au prorata de la population.¹¹
- c) Sur la base des principes énumérés sous lettres a) b) et c), les communes versent à l'association une contribution annuelle fixée en francs par habitant ; le recensement officiel de la population au 31 décembre de l'année précédente fait référence.¹

L'association peut demander une avance de fonds aux communes associées.

Ci-après, le budget 2012 de Sécurité Riviera avec les répartitions financières :

Sécurité Riviera - répartition par commune budget 2012

Communes	n/habitants	coefficient	n/hab pond.	Autonités	coefficient	Chancellerie	Amendes	CSU	SG+utili	Prevention	Operationalnel	Poloom	Total	couthab	budget 2011
Blonay	5'851	4	23'404	19'529.73	89'370.89	12'483.78	46'008.82	26'170.19	60'661.13	51'901.94	765'260.82	28'178.37	1'089'583.77	187.93	188.01
Chardonne	2'736	3	8'208	6'849.26	31'343.20	4'378.18	16'135.05	9'178.13	21'274.42	18'202.49	268'384.07	9'882.42	385'627.22	140.95	141.01
Conseaux	2'131	3	6'393	5'334.71	24'412.41	3'410.05	12'687.18	7'148.61	16'570.10	14'177.45	209'037.46	7'887.16	300'355.12	140.95	141.01
Consier	3'211	3	9'633	8'038.36	36'784.73	5'138.28	18'988.28	10'771.55	24'987.90	21'362.65	314'878.53	11'588.11	452'576.39	140.95	141.01
Jongny	1'436	3	4'308	3'594.86	16'450.80	2'297.90	8'468.54	4'817.17	11'165.96	6'553.65	140'862.40	5'186.82	202'397.81	140.95	141.01
Montreux	24'884	6	149'304	124'888.37	570'134.83	79'839.33	293'497.59	166'950.66	389'882.99	331'104.40	4'881'821.94	179'761.73	7'014'581.64	281.89	282.02
St-Légier	4'939	4	18'756	16'485.61	75'440.58	10'537.93	38'835.79	22'091.02	51'205.83	43'811.94	645'979.01	23'786.19	928'173.89	187.93	188.01
La Tour-de-Peilz	10'748	5	53'740	44'843.94	205'212.42	28'885.12	105'840.57	60'091.88	138'289.41	119'176.65	1'757'183.23	64'702.86	2'524'805.88	234.91	235.02
Vevey	18'224	6	108'344	91'243.31	417'542.74	58'324.51	214'945.35	122'287.88	283'410.14	242'487.00	3'575'315.28	131'649.97	5'137'185.98	281.89	282.02
Veytaux	822	2	1'844	1'371.85	6'277.80	876.92	3'231.73	1'838.31	4'261.11	3'645.82	53'755.29	1'979.37	77'238.20	93.96	94.01
scrs 31.12.10				32'1880.00	1'472'970.00	205'752.00	758'266.00	431'325.00	998'789.00	856'424.00	12'612'878.00	464'423.00	18'122'506.00		
total	74'882		385'734										TOTAL	18'122'506.00	
base+prestation	53'856														

TOTAL 18'122'506.00

	Signalisation	Stationnement	TOTAL	couthab	budget 2011
Montreux	622'887.86	-1'777'813.00	5'859'868.60	235.49	235.90
La Tour-de-Peilz	269'044.66	-286'808.00	2'496'942.54	232.32	230.17
Vevey	456'184.39	-2'134'523.00	3'458'847.37	189.80	196.73

	coût total ASR net (600-66)	couthab	budget 2011
Blonay	1'221'977.81	208.85	202.46
Chardonne	442'869.54	161.87	155.45
Conseaux	344'939.69	161.87	155.45
Consier	519'565.61	161.87	155.45
Jongny	232'441.76	161.87	155.45
Montreux	6'380'487.19	256.41	250.34
St-Légier	1'031'507.16	208.85	202.46
La Tour-de-Peilz	2'721'811.13	253.24	244.61
Vevey	3'840'128.10	210.72	211.17
Veytaux	94'436.00	114.85	108.45

ASR = Association Sécurité Riviera

St-Légier	4'939	20.92	103'333.27	St-Légier	1'031'507.16
La Tour-de-Peilz	10'748	20.92	224'868.59	La Tour-de-Peilz	2'749'674.48
Vevey	18'224	20.92	381'280.73	Vevey	5'518'466.71
Veytaux	822	20.92	17'187.80	Veytaux	94'436.00

Budget ORPC par commune (pas de pondération possible)

Coût total net par commune y compris : ORPC, Signalisation et stationnement/amendes (en déduction) uniquement pour les communes de : Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey

Les communes membres de l'association n'ont pas les mêmes besoins en infrastructures et ne financent pas certains aspects de l'activité de Sécurité Riviera. Par exemple, pour la signalisation, les communes de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey financent et couvrent les frais avec une clé de répartition. En revanche, les autres communes reçoivent une facture de Sécurité Riviera pour les prestations servies.

Les recettes de stationnement sont déduites du montant dû par les communes concernées. Pour la Tour-de-Peilz : CHF 105'640.57.

Au vu de l'étendue du territoire de Sécurité Riviera, la Cogest s'est penchée sur la problématique de la sécurité publique et nous avons demandé au Cdt Michel Francey de nous expliquer la gestion de certains événements en relation à notre commune.

Commentaires

Au vu de l'étendue du territoire de Sécurité Riviera, la Cogest s'est penchée sur les sujets suivants :

- ***Police de proximité***

Surveillance de jour mais aussi de nuit. M. Francey informe de plusieurs tournées régulières de jour comme de nuit.

- ***Centre de Secours et Urgences (CSU) – Ambulances***

Le standard des ambulances est défini par le Service de la Santé Publique (SSP) en raison de l'amortissement sur une période de sept ans, par le SSP, des véhicules de service. Les équipements sont imposés en fonction des types des missions à remplir. Une ambulance de priorité 1 (c'est le cas pour tous les véhicules du CSU Riviera) bénéficie d'un équipement maximal. Une ambulance de transfert ne répond pas aux mêmes exigences.

- ***Formations des policiers***

La formation des policiers passe, depuis la création de Sécurité Riviera, par l'obtention d'un brevet Fédéral. Tous les aspirants de police engagés suivent les cours dispensés par l'Académie de Police à Savatan. Pour les membres plus anciens du corps de police, ils disposent d'une formation reconnue et attestant de l'équivalence avec le Brevet Fédéral.

- ***Prévention***

Sécurité Riviera fait régulièrement des campagnes de prévention. Les communes peuvent suggérer des idées de campagne qui leur paraissent utiles ou d'actualité.

Nous avons été particulièrement bien reçus par le Cdt Michel Francey et avons été rassurés par son message positif. Le personnel de la base de Clarens, présent lors de notre visite, nous a également fait impression.

Vœux de la commission

Pas de vœux en particulier si ce n'est le développement plus intense des patrouilles la nuit.

Visite en image des lieux



Photo 5 – Cellule de dégrisement



Photo 1.2 Cellule de maintien



Photo 4 – Ambulance CSU dernière acquisition



Photo 3.1 – Compartiment des soins médicaux



Photo 2.2 – Tableau de bord Ambulance CSU avec matériel de navigation

COGEST 2011-2012

Visite N°6 – Rte de St-Maurice - le 6.03.2012



La Commission de Gestion, représentée par 6 de ses membres, s'est réunie le 6 mars 2012 pour une visite de la Rte de St-Maurice et a été guidée par Mme Nicole Rimella, Municipale accompagnée de M. Victor Béguelin, chef du service Urbanisme et Travaux Publics. Elle les remercie pour leur disponibilité et de leurs réponses.

La route de St-Maurice est une traversée dite cantonale, d'où son appellation RC 780a. Selon le plan directeur communal (PDcCom), elle est classée en réseau régional. Depuis de nombreuses années, cette route a vu son trafic augmenter pour atteindre à ce jour plus de 16'500 véhicules/jour. De plus, cette voie de circulation, d'une largeur d'environ 14.50 m. entre les deux murs latéraux, recevait deux trottoirs, un couloir partiel réservé au bus (circulation bidirectionnelle avec arrêt) et deux pistes, voire trois au droit des présélections. Dans les années 70, cette voie était à trois pistes, ce qui posait des problèmes de sécurité.

En 1978, une réfection complète du revêtement bitumineux a été réalisée depuis l'intersection de la rue des Terreaux jusqu'au chemin du Cèdre, en direction de Montreux. Depuis lors, aucun travail de renforcement n'a été entrepris, à l'exception de réfections ponctuelles. De même, de nombreuses ouvertures en différents endroits de la chaussée avaient été effectuées pour l'entretien, la réparation et l'extension des conduites industrielles et l'intervention sur les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées (EC & EU). Ces ouvertures décompressaient la fondation de la chaussée et, de ce fait, affaiblissaient la stabilité du revêtement bitumineux qui se déformait, se fissurait et craquelait. Dans son état, le revêtement, n'était plus acceptable pour un axe aussi important. A tout moment, le Service de voirie intervenait pour faire des réparations d'urgence. De même, l'encaissement de la chaussée (fondation) n'avait plus la résistance requise pour supporter le trafic actuel, en particulier du fait de l'augmentation du tonnage des poids lourds.

D'autre part, le collecteur d'eaux claires au nord de l'avenue des Baumes, depuis le nouveau giratoire Baumes-Traménaz était totalement défectueux et ce dernier empruntait une partie de la route de St-Maurice afin de se déverser au bas du chemin de la Becque. Il devait totalement être refait, en raison de son état et de son dimensionnement insuffisant. Toutes les autres canalisations EC & EU, soit les raccordements des chambres de contrôle et des habitations étaient à refaire.

Un préavis municipal No15/2009 a donc été déposé dans ce sens en septembre 2009 pour une demande de crédit de CHF 6'859'626.00 acceptée par le Conseil Communal en novembre 2009.

Les travaux se sont déroulés du 18 janvier 2010 au 29 juin 2011

Le but du projet était, d'une part de refaire la chaussée du fait de son importante détérioration, et d'autre part de réaménager la circulation des véhicules, des cyclistes et des piétons. Il fallait en plus assainir les collecteurs EC/EU et adapter ceux-ci aux nouvelles exigences du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement de l'Etat de Vaud le 27 janvier 2010. Le nouvel aménagement est prévu depuis le carrefour de l'avenue des Baumes et de l'avenue de Sully jusqu'à l'intersection du chemin du Cèdre, ce qui représente une distance 1280 m' sur une largeur de 14,50 m'.

La largeur totale de 14,50 m, délimitée par des murs des propriétés privées, n'a pas permis d'envisager un changement fondamental du tracé de la route et des largeurs des différentes voies de circulation et piétonnes. Ces éléments ont limité la liberté d'expression architecturale, en particulier pour ce qui a trait à l'arborisation et à la végétalisation de cette artère. Les exigences cantonales et fédérales en matière de circulation routière devaient être respectées, et aucune créativité n'a malheureusement été possible.

La zone centrale, en revêtement de couleur, est là pour permettre à des véhicules légers de se mettre en présélection et également de doubler des bus à l'arrêt. Des présélections de 2m de largeur sont suffisantes pour desservir des villas ou des petits immeubles mais ne le serait pas pour des commerces ou des activités industrielles.

Un revêtement bitumineux de type phonique absorbant les nuisances générées par les véhicules a été déposé. Ce dernier réduit le niveau sonore de 6 à 8 fois (75 db auparavant à 67 db aujourd'hui) par rapport à un revêtement standard. De par sa conception, il apporte une forte atténuation des bruits de circulation, une adhérence élevée et durable ainsi qu'un drainage superficiel réduisant la projection des eaux de pluie. La durée de vie est estimée à env. 15 ans.

Les pistes cyclables ont été maintenues tout au long du tracé à l'exception du carrefour de la route de Chailly et entre l'arrêt de bus de la Becque et le carrefour de l'avenue des Baumes.



Les abribus ont été remplacés par des nouvelles structures modernes à l'emplacement exact des anciens.

Une bande de végétation en bordure de trottoirs côté route a également été posée. L'entretien de cette dernière est en charge pendant deux ans pour l'entreprise adjudicatrice des travaux et après cette période les services communaux en auront la charge.

Des travaux supplémentaires ont été exécutés selon la liste annexée pour un montant total de CHF 550'850.00.

A ce jour, les comptes n'ont pas encore été bouclés mais une situation financière provisoire présente un dépassement de CHF 60'683.30.

Ils sont donc attendus avec impatience afin d'avoir une appréciation complète, précise et objective de cette réalisation.

Commentaires de la commission de gestion

Bien que les trottoirs mesurent 1,5 m de large comme le veut le minimum légal, ils ne permettent pas le croisement d'une chaise roulante et d'une poussette, ceux-ci étant entravés par la végétation.

N'aurait-il pas été judicieux de faire des trottoirs plus larges en supprimant la végétation qui n'apporte finalement pas grand-chose?

De plus à certains endroits il n'a pas été possible de mettre de banc sous l'abribus.

Le visuel final est une réussite et le résultat phonique de l'enrobé tout à fait remarquable.

Vœux de la commission de gestion

Une possibilité de déposer un banc à côté des couverts est à étudier.

Les travaux supplémentaires de CHF 550'850.-- et un dépassement de seulement CHF 60'683.30 ne permettent pas d'avoir un avis sur la maîtrise des coûts. La commission de gestion demande à consulter les comptes une fois ceux-ci terminés.



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

le 27 juin 2012

Observations et vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2011

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 153 et 154 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité répond comme suit aux observations et aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2011.

Rapport de Gestion 2011

Musée suisse du jeu

Vœux

1. Etant donné la difficulté à mettre en valeur le Musée suisse du jeu, la Commission de gestion demande à la Municipalité de tout faire pour accélérer les projets annoncés (nouvelle scénographie, déplacement du café, réalisation de l'accès lac, réaménagement de la Maison du jardinier, accès musée au rez-de-chaussée, nouvelle boutique).
2. La baisse des visiteurs est manifeste. Au vu des difficultés à trouver des sponsors, il serait souhaitable d'accentuer les mesures de communication pour attirer des visiteurs de la région et aussi de toute la Suisse.

Réponses

1. Comme indiqué dans le programme de législature, la phase d'étude au niveau communal a été initiée en 2012 et la phase de réalisation est prévue pour 2013 à 2016 pour un coût estimé actuellement à 8'150'000.-.
2. La baisse des visiteurs est un phénomène nouveau en 2011 après plusieurs années de stabilité. Une réflexion sur la politique de communication du Musée est en cours.



RAPPORT DES VISITES

Visite 1 – SATOM à Monthey

Vœux

1. Une étude devrait être menée afin d'acheminer cette énergie (produite par la SATOM) sur la Riviera et de la financer via une organisation intercommunale avec notre commune comme pilote, ceci afin que la commune puisse avoir un retour de sa contribution.
2. Les habitants de la Tour-de-Peilz devraient être sensibilisés quant aux possibilités offertes aux communes actionnaires de visiter gratuitement le site. Ce vœu vaut également pour les écoles.

Réponses

1. Le projet suggéré n'est pas réalisable techniquement aujourd'hui. Compte tenu de l'éloignement de l'usine de la SATOM (plus de 20 km), les pertes de chaleur ou énergétiques seraient inévitablement considérables. Par ailleurs, cette étude incomberait à la SATOM. Le retour de contribution pourrait être prélevé sur le produit des ventes et reporté sur les coûts de l'incinération des déchets.
2. Une information pourrait être faite aux habitants de la commune par le bulletin communal « LaTourinfo ». Les écoles sont quant à elles déjà informées et un travail de sensibilisation des élèves est effectué par une déléguée de la SATOM chargée de ce travail.

Visite 2 – Greffe municipal

Vœux

1. Le Centre d'impression devrait bénéficier des locaux libérés par Sécurité Riviera (ancien poste de police) afin d'améliorer l'espace de travail. De plus, par son emplacement dans le bâtiment (rez-de-chaussée), il ne serait plus nécessaire de monter ou de descendre le matériel et les machines au 2^{ème} étage.
2. La Cogest propose dans son programme d'activités 2012-2013, la visite des archives du Greffe municipal en vue de réaliser l'importance du futur travail qui sera envisagé pour un système informatisé.
3. Au vu de l'état général de la Maison de Commune, le préavis de la rénovation (inscrit au plan des investissements) sera-t-il proposé, un jour, au Conseil Communal ?

Réponses

1. Comme indiqué dans le programme de législature, la phase d'étude de la rénovation de la Maison de commune a débuté en 2012. La réalisation est prévue en 2013-2014. Les coûts doivent encore être estimés. Le déménagement du centre d'impression est prévu, mais l'option consisterait à utiliser l'ancien garage du service de police situé sous le Collège Charlemagne et actuellement inoccupé.



2. La visite des archives pour 2012 a été proposée par le Greffe.
3. Voir réponse au vœu N° 1.

Visite 3 – Eglise Notre-Dame à Vevey

Vœux

1. Mise à disposition d'un guide sous forme de feuille A4 imprimée, expliquant les richesses artistiques de l'église en lieu et place de la brochure éditée en 2004 qui est malheureusement victime de vandalisme.
2. La commission demande à voir les comptes afin de situer les étapes développées dans les commentaires.

Réponse

1. Ce vœu sera transmis à la Paroisse qui devrait établir le document en question.
2. Le maître de l'ouvrage est dans l'attente des dernières factures. Ensuite, le décompte des travaux devra être remis aux instances fédérales via le canton pour l'octroi des derniers subsides. Une fois le montant de ceux-ci connus, le décompte final pourra être établi et communiqué à la COGEST. Les comptes bouclés des étapes précédentes peuvent être consultés auprès du Service des domaines.

Visite 4 – Tennis DESA

Vœu

Il manque un court pour pouvoir réaliser plus de tournois et avoir des échanges mieux impliqués avec d'autres clubs. Il serait peut-être possible d'étudier la possibilité d'intégrer un court supplémentaire au site.

Réponse

A ce jour, le Club n'a pas soumis de demande à ce sujet. En cas de proposition dans ce sens, la Municipalité étudiera celle-ci.

Visite 5 – Sécurité Riviera – Site de Clarens

Vœu

Pas de vœux en particulier si ce n'est le développement plus intense des patrouilles la nuit.

Réponse

La problématique soulevée par la COGEST relève des compétences de la Commission de gestion du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera. Néanmoins, la Municipalité relève que le reflet de l'activité menée du 1er janvier au 31 mai 2012 démontre que l'équilibre qui doit exister entre les actions réactives et proactives, effectuées de jour comme de nuit, est parfaitement respecté. En l'occurrence, le pourcentage est de 68% d'actions proactives pour 32% d'intervention réactives de



jour, ce chiffre passant à 66% la nuit.

Il a d'autre part été expliqué à la Commission, lors de sa visite, la façon dont la police régionale assure le suivi permanent et l'évolution de situations particulières qui peuvent justifier une intervention proactive sur le terrain. On rappellera aussi que la disponibilité pour des actions préventives est directement dépendante du nombre d'interventions réactives réalisées, l'effectif – forcément limité – devant évidemment être engagé en fonction des priorités.

Visite 6 – Rte de St-Maurice

Vœux

1. Une possibilité de déposer un banc à côté des couverts est à étudier.
2. Les travaux supplémentaires de CHF 550'850.-- et un dépassement de seulement CHF 60'683.30 ne permettent pas d'avoir un avis sur la maîtrise des coûts. La commission de gestion demande à consulter les comptes une fois ceux-ci terminés.

Réponse

1. Certains abris bus n'ont pas de banc car la largeur du trottoir empêche un tel aménagement et poser des bancs à côté des abris n'aurait pas de sens, les usagers ne pouvant les utiliser qu'en cas de beau temps. D'autres bancs pour les promeneurs ont été installés tout au long du tracé.
2. Comme déjà mentionné à la Commission de gestion, l'ensemble des comptes sont bouclés, mais nous sommes en attente des décomptes de subventions de l'ECA pour les défenses d'incendie et de l'Etat de Vaud pour les assainissements sonores (revêtement routier). Dès l'obtention de ces chiffres, la COGEST pourra consulter les comptes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 11 juin 2012

